

OPTIONS

DROITS

Démantèlement
sur ordonnances

Pages 30-31

TUC

Pas de Brexit
pour les droits

Pages 46 à 48

Le plus jeune des présidents n'est pas le président des plus jeunes.
Les mesures annoncées reflètent un conservatisme assumé, bien éloigné de tout esprit novateur.

Pages 16 à 27

Jeunesses
L'urgence
attendra



• Mix énergétique à 97 % sans émission de CO₂*

Nucléaire

Énergies renouvelables

Thermique



IL FAUT TOUT UN MIX POUR ALIMENTER VOTRE MACHINE À CAFÉ

Avec EDF, votre machine à café fonctionne à 97 % sans émission de CO₂*, principalement grâce à une production qui mixe énergies nucléaire et renouvelables.

edf.fr/mix-energetique

* En 2016, le mix énergétique d'EDF SA était composé à 87 % de nucléaire, 10 % d'énergies renouvelables, 2 % de gaz et 1 % de charbon. Il est à 97 % sans émission de CO₂ (émissions hors cycle de vie (ACV) des moyens de production et des combustibles en France). Indicateurs de performance financière et extra-financière 2016.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

RENTRÉE SCOLAIRE DÉTRICOTAGES ET INCERTITUDES



FRANCK FERNANDES / MAXPPP

La rentrée scolaire a acté les mesures annoncées pendant la campagne électorale, revenant sur celles du précédent quinquennat. Retour du redoublement dans certains cas; des langues anciennes et des classes bilangues dans le secondaire; de la semaine de quatre jours dans les écoles primaires qui le souhaitent – un tiers ont fait ce choix. Le dédoublement des classes – 12 élèves par classe en théorie – en Cp et Cel dans les 2 500 écoles classées Rep+ (Réseau prioritaire d'éducation) a également commencé cette année pour les Cp... mais sur un nombre limité d'établissements, là où les locaux et les effectifs le rendaient possible, mettant parfois en suspens d'autres expériences telles que le dispositif «plus de maîtres que de classes», qui semblait porter ses fruits. Le retour des évaluations en Cp et en 6^e reste également controversé dans la communauté éducative. Rien n'a en revanche été avancé pour améliorer la mixité sociale dans les établissements.

Pour l'heure, des incertitudes pèsent quant aux réels axes de réforme qui seront mis en place par le nouveau ministre Jean-Michel Blanquer, ancien directeur général de l'enseignement scolaire sous Nicolas Sarkozy, et qui, à ce titre, avait participé activement à la suppression de 80 000 postes dans l'Éducation nationale. Les établissements souffrent d'ailleurs, d'ores et déjà, de la suppression programmée de 23 000 contrats aidés. Le manque d'attractivité persistant pour les métiers enseignants et l'autonomie des établissements dans le recrutement ne sont pas forcément des gages de la qualité d'encadrement partout. Le ministre a en effet annoncé un gel des postes et des moyens pour les années à venir, alors que le candidat Macron avait promis la création de 5 000 postes supplémentaires sur le quinquennat – dont 2 000 pour les dédoublements des classes. La question des classes surchargées se pose donc toujours, notamment au lycée (+48 500 élèves dans les filières générale et technologique en 2016, +30 500 cette année) dans les grandes agglomérations, tout particulièrement dans les académies de Paris et de Crêteil. V.G.

48 000

SALAIRES : EMBELLIE POUR LES CADRES ?

euros bruts annuels, c'est le salaire médian des cadres en 2016 d'après l'Apec (la moyenne s'établissant à 56 000 euros). Les salaires des cadres ont donc plutôt stagné, mais avec des disparités : 12 % d'écart entre hommes et femmes, 37 000 euros pour les moins de 30 ans par exemple. L'Apec ajoute que 215 000 embauches de cadres étaient prévues en 2017, et que le chômage des cadres étant faible (3,5 %), un cadre sur deux s'estime en situation de demander une augmentation. Une autre enquête, publiée fin août par le cabinet Deloitte, établit d'ailleurs que le salaire des cadres aurait augmenté de 2,5 % en 2016, plus que celui de l'ensemble des salariés (+ 2,1 %).

PRESTATIONS SOCIALES **SI FRAUDE IL Y A**

Et revoilà le dossier de la fraude aux prestations. Mais cette fois, c'est le Défenseur des droits qui le porte, et son propos est salvateur. Dans un rapport rendu au début de septembre, Jacques Toubon souligne en effet les dérives d'un mal souvent dénoncé, rarement caractérisé. Pour mémoire, la fraude aux prestations, celle commise par les allocataires, pèse bien peu au regard de l'ensemble de la fraude sociale : 500 millions d'euros contre plus de 20 milliards pour la fraude aux cotisations dont les employeurs, cette fois, se rendent coupables. Son propos est clair. Face à «des procédures complexes et opaques», beaucoup d'allocataires, assure-t-il, sont désignés comme fraudeurs alors qu'ils commettent de bonne foi des erreurs qui vont être jugées ensuite frauduleuses. Ils le font parce qu'ils maîtrisent mal les dédales de l'administration ou sont mal assurés avec l'outil informatique – une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes. Des solutions existent, assure le Défenseur. Pour commencer : mieux former les agents chargés du contrôle aux règles déontologiques inhérentes à leur fonction ; mieux les instruire du caractère parfois contradictoire des procédures ; mieux informer les usagers de leurs droits et leur reconnaître un droit à l'erreur. M.H.



AURÉLIEN MORISSARD / MAXPPP

CSG

UNE MESURE EN TROMPE-L'ŒIL



GUILLAUME BONNEFOND / MAXPPP

Mi-septembre, le gouvernement n'avait encore apporté aucune réponse satisfaisante aux retraités et aux fonctionnaires au sujet de la hausse annoncée de la Csg. L'inquiétude persiste, malgré la promesse d'un relèvement du seuil à partir duquel les premiers pourraient être touchés, et la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité des seconds, accompagnée d'une indemnité compensatrice qui diminuerait au fur et à mesure de l'avancement de carrière des agents. Le 28 septembre, avec deux associations qui leur sont dédiées, toutes les organisations syndicales de retraités ont appelé à manifester contre le projet gouvernemental. Initiative que les fonctionnaires vont poursuivre le 10 octobre pour défendre les effectifs et leur rémunération.

Le dossier est donc loin d'être clos. D'autant que, malgré les apparences, les salariés du privé eux-mêmes risquent de ne rien gagner à la mise en œuvre de cette mesure. Pour la justifier, le gouvernement assure qu'elle permettrait un gain de 7 milliards d'euros aux salariés. Ils seront en fait bien moindres. En effet, «la Csg va augmenter dès le 1^{er} janvier 2018 tandis que la baisse des cotisations se fera en plusieurs fois sur l'année 2018», rappelle la Cgt dans un communiqué en date du 25 août. Qui plus est, la hausse du salaire net résultant de la baisse des cotisations risque de peser sur les négociations salariales, ajoute la confédération, car les employeurs vont user de ce «prétexte pour s'opposer aux revendications des salariés».

Ce projet de réforme n'a donc pas fini de faire parler de lui. D'autant qu'en filigrane, c'est la répartition des profits qui est en jeu, «les cotisations sociales, prélevées sur la valeur ajoutée, ayant aussi pour fonction d'augmenter les salaires et de faire reculer les profits», rappelle la Cgt-Finances dans un quatre-pages consacré à la réforme. Et avec elle, la pérennité du financement du système de protection sociale. M.H.

JO 2024 SEPT ANS POUR RÉUSSIR

Allons-nous vers des «Jeux olympiques responsables»? Après l'officialisation, à Lima, de la tenue des JO 2024 à Paris, c'est en tout cas le vœu formulé par la Cgt qui souhaite s'engager sur la construction de Jeux «éthiques, écologiques, socialement responsables et sobres économiquement». Dans un communiqué, elle rappelle les bases de cet engagement: la signature, en mars 2017, d'une charte sociale entre le comité de candidature de Paris aux JO de 2024 et les organisations syndicales Cgt, Cfdt, Cfe-Cgc, Fo et Cftc. Bâtie autour de 16 priorités, cette charte s'inscrit dans les trois grandes phases du projet: la construction des infrastructures, le moment des Jeux à proprement parler et la question de la reconversion et de la transformation des emplois.

«La Cgt sera vigilante sur ces trois phases pour que les conditions de travail et la situation des travailleurs, notamment des travailleurs détachés, soient à la hauteur des enjeux», explique-t-elle. Tout en créant des ponts entre sport de haut niveau et sport pour tous, afin que les JO désormais en préparation ouvrent, au plus grand nombre, «des perspectives dans les pratiques sportives au quotidien». C.L.



ASSURANCE CHÔMAGE EN DÉFENSE DU RÉGIME PARITAIRE

L'Unedic sera-t-elle encore fondée demain sur une logique assurantielle? La question est au cœur de la réforme annoncée par le gouvernement. Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait évoqué la transformation du régime paritaire en un régime universel de solidarité financé non plus par les cotisations mais par la Csg, et chargé de distribuer ainsi un revenu de remplacement aux indépendants et aux salariés démissionnaires. Une réforme qui constituerait un bouleversement de fond de l'institution. D'abord parce que, aujourd'hui, seuls les salariés licenciés ou en fin de Cdd y ont accès, en fonction des cotisations qu'ils ont versées. Ensuite parce qu'un tel projet faciliterait le passage d'une gestion paritaire à une gestion tripartite. Malgré les inquiétudes suscitées par ce projet, le gouvernement Philippe persiste. Reste qu'il va avoir à affronter un obstacle de taille pour parvenir à ses fins: une unité hors du commun. Chose rare en effet: le 5 septembre, la Cfdt, la Cftc, la Cfe-Cgc, la Cgt et Fo ont cosigné, avec les trois organisations patronales, un communiqué commun défendant clairement le caractère assurantiel et paritaire du régime d'assurance chômage. M.H.

CADRES,

PROTESTATION ENRACINÉE

Chaque sondage le confirme : l'opinion publique se défie des ordonnances gouvernementales sur le travail dans lesquelles elle voit, à juste titre, un risque accru de précarisation des salariés. Les manifestations des 12 et 21 septembre s'inscrivent donc dans un contexte large de préoccupations sociales, ce dont attestent notamment les mouvements des cheminots et de la Fonction publique.





· AU
BLE !

La journée d'action du 12 septembre s'est soldée par la mobilisation de près de 500 000 personnes dans 200 manifestations.

Ces chiffres reflètent de nombreux arrêts de travail dans les entreprises privées comme dans les établissements publics et, bien souvent, les arrêts de travail ont été lancés par plusieurs organisations syndicales.

GONFLÉS À BLOC

EN COLÈRE ET BIEN VISIBLES

À l'appel de l'Ugict, un « *lâcher de Cdi* » par des « *ingénieurs, cadres et techniciens en soldes* » organisé à Paris et à Nantes, a permis de rendre bien visibles les inquiétudes qu'éprouvent ces salariés vis-à-vis du contrat de travail, de l'encadrement du licenciement ainsi que du contenu même du travail à encadrer... Il a aussi permis l'expression de leur détermination à ne pas laisser faire.

UGICT
La référence syndicale

NON AU
CDI JETABLE !

L'UNITÉ POUR POURSUIVRE

Considérant que l'unité syndicale est un facteur déterminant pour amplifier ce mouvement revendicatif, l'Ugict a proposé, au lendemain du 12 septembre à la Cfe-Cgc, à la Cfdt Cadres, à Fo Cadres et à la Cftc Cadres une expression unitaire pour dénoncer les méfaits des ordonnances, mettre en avant des exigences pour un statut de l'encadrement et une définanciarisation de l'entreprise.



VINCENT ISORE / MAXPPP

ENTRETIEN AVEC **PHILIPPE MARTINEZ,** SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT

– Options : *La manifestation du 12 septembre contre la loi travail XXL a témoigné d'un regain notable de mobilisation. Quels en ont été les ingrédients décisifs ?*

– Philippe Martinez : Dès l'annonce des concertations, nous avons décidé d'y participer afin d'y porter nos propositions, de cerner les objectifs du gouvernement et, surtout, d'être en mesure d'alimenter le débat avec les salariés durant tout l'été. Cela a donné lieu à un énorme effort militant ; un million de tracts ont été diffusés ; l'Ugict, pour sa part, a élaboré des matériels d'information en direction des catégories de l'encadrement. Cela a contribué à une préparation informée de la manifestation du 12 septembre, et à son succès. Et au-delà, à une dynamique de mobilisation profonde, parce qu'aujourd'hui, une grande partie des salariés est en mesure de débattre des enjeux.

– Reste que le gouvernement s'arcboute sur l'argument de sa légitimité à conduire sa politique sociale. Comment surmonter ce butoir ?

– Il y a dans l'assertion présidentielle une certaine forme d'usurpation, de poudre aux yeux, tant sur cette légitimité que sur

ÉCOUTER CHACUN POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE

Le secrétaire général de la Cgt évoque les perspectives pour l'action revendicative, les conditions de son développement et plaide pour un syndicalisme enraciné dans les réalités du travail.

une supposée modernité. Chacun sait qu'au premier tour, Emmanuel Macron est le candidat qui a recueilli le plus de voix par défaut, et que le second tour a été défini par la conjuration du péril Front national. Et ce schéma vaut tant pour la présidentielle que pour les législatives. Certes, il a effectivement fait état de sa volonté de réformer le droit du travail. Soit dit en passant, nous aussi : nous avons amené 17 pages de propositions et même présenté un Code du travail alternatif complet, coélaboré avec des juristes et des chercheurs. Mais le candidat, lui, s'est gardé de préciser les contours et contenus de sa réforme. Quant à sa modernité... La loi Travail relève d'une philosophie sociale mise en œuvre depuis plusieurs décennies. Il faut donc être net : le score électoral ne saurait en aucune façon se transformer en éteignoir du débat social et il ne suffit certainement pas d'être jeune pour être « moderne », et moins encore « révolutionnaire ».

– *Au-delà du droit du travail, c'est le travail lui-même et son organisation – collectifs, hiérarchies, chaînes de sous-traitances – qui risquent d'être bouleversés. Est-ce suffisamment mis en valeur ?*

– Notre responsabilité, c'est justement de rendre concrets les sujets abordés dans les ordonnances, et de le faire en partant du réel. De fait, le risque est de voir se développer une nouvelle attaque contre le « bon travail », le « bien travailler » par une individualisation exacerbée. Les salariés, notamment dans les équipes de projets, d'encadrement, souhaitent travailler collectivement, s'appuyer sur les compétences des uns et des autres pour créer une équipe, unir la multitude de leurs compétences pour finaliser un projet. Or, toute la philosophie des entreprises est

d'interférer dans ce désir de complémentarité, de casser les collectifs, au risque d'ailleurs d'anéantir les savoir-faire. On l'a vu avec les ruptures conventionnelles collectives, qu'on a découvertes le 31 août : l'idée est de pouvoir se débarrasser des gens collectivement mais en individualisant le processus ! Cela risque de créer un environnement du travail dououreux pour tous et singulièrement pour l'encadrement, qui risque de voir se durcir la tension dont il est l'acteur et l'objet en étant sommé de se soumettre ou se démettre. Il nous faut au contraire valoriser les compétences et les savoir-faire des individus, ainsi que les vertus du collectif comme une valeur travail performante et porteuse de progrès.

– *Malgré une posture forte de proposition – dont le Code du travail alternatif évoqué témoigne – la Cgt continue d'apparaître comme une force de contestation, y compris d'ailleurs à ses propres yeux. S'agit-il d'une « limite naturelle » indépassable ?*

– La limite est d'autant moins naturelle que la Cgt a toujours été force de proposition. Face à quelque chose qui n'est pas bien, il faut le dire, il faut le contester, c'est évident. Mais en rester là revient à globaliser les problèmes. Demander le « retrait des ordonnances », cela globalise, n'offre pas de perspectives et ne parle pas à chacun là où il est. On peut évidemment cultiver le mécontentement, mais cela ne nourrit pas la mobilisation parce que la question essentielle reste toujours : est-ce qu'on peut faire autrement ? Or, nos militants ont tendance à plus facilement dire « non » que « oui à... ». Pour accomplir ce travail sur nous-mêmes, nous devons nous appuyer sur les réalités du monde du travail, prendre en compte les catégories socioprofessionnelles – le

vécu d'un cadre et d'un ouvrier sont différents –, accepter la réalité des nouvelles formes du travail, même lorsqu'elles nous déplaisent ou nous déroutent. Il nous faut être à l'écoute des salariés singuliers, dans leurs situations singulières. Les collectifs sont des sommes d'individualités, ils les additionnent sans aucunement les annuler. Il s'agit d'en tenir compte en refusant tout a priori et toute globalisation. C'est une transformation qu'il faut conduire. En accélérant.

– On assiste à un élargissement unitaire, timide encore que notable, au sein des autres confédérations syndicales, et plus net avec la grève des cheminots du 8 octobre et l'action unitaire de la Fonction publique du 10 octobre. Comment élargir cette dynamique et faire la part des choses entre « convergence des luttes » et enracinement revendicatif?

– La division de l'action syndicale provoque de l'incompréhension aussi bien chez les syndiqués que chez les salariés, dans la mesure où la désapprobation, contrairement à la fois précédente, est unanime. Comment avancer ? D'abord en continuant à discuter avec tous nos homologues syndicaux, à tous les niveaux, de l'entreprise à la confédération, ce que nous avons fait. Cela nous a permis à chaque fois de croiser nos analyses et de nourrir nos propositions de convergences d'action. Cela ne s'est pas fait au niveau confédéral mais les choses évoluent au niveau des entreprises, voire de branches et de territoires. Ce qui se passe dans la Fonction publique atteste de ce qui est possible. Je tiens à le souligner : c'est la première fois depuis de très nombreuses années qu'à partir de problématiques, qui ne relèvent pas des ordonnances, mais des salaires, de la place des services publics, de l'emploi, on a une journée d'action totalement unitaire. C'est significatif. Les slogans globalisants sont moins rassembleurs qu'un cahier revendicatif enraciné dans le réel des situations de travail. La « convergence des luttes » ce n'est pas un coup de sifflet qui fait que tout le monde vient à la manif'. Il s'agit d'identifier les soucis et les priorités de chacun et d'envisager, sur cette base, j'y insiste, leurs possibles articulations.

– Est-ce ainsi que la Cgt entend faire vivre sa campagne pour la reconquête de l'industrie, dont elle a fait une priorité ?

– Oui, d'autant que cette campagne, justement, va au-delà de l'industrie. On connaît le slogan de la Cgt « pas d'industrie sans services publics, pas de services

Les slogans globalisants sont moins rassembleurs qu'un cahier revendicatif enraciné dans le réel des situations de travail.

La « convergence des luttes » ce n'est pas un coup de sifflet qui fait que tout le monde vient à la manif'. Il s'agit d'identifier les soucis et les priorités de chacun et d'envisager, sur cette base, j'y insiste, leurs possibles articulations.

publics sans industrie ». C'est un bon slogan. Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour les salariés et les citoyens ? Nous avons à cet égard besoin de faire preuve de pédagogie dans la Cgt. Si l'on part des aspirations des uns et des autres, il ne doit pas y avoir de hiérarchie, de priorité, entre celles-ci et celles-là. Notre campagne sur l'industrie se nourrit de projets en territoires. Pour le moment, une quinzaine d'entre eux commencent à se concrétiser, à partir d'un ancrage solide et dans une volonté de complémentarité avec le secteur des services publics, en partant des réalités de la désertification, des fermetures drastiques de services postaux, de santé, d'éducation... Début septembre, à Decazeville (Aveyron), 5 000 personnes ont manifesté, de l'hôpital jusqu'à une fonderie d'aluminium. La symbolique est assez claire et il nous

faut la porter partout. Cela suppose que, dans la Cgt, chacun fasse l'effort de se dire que son problème n'est pas spontanément celui de tout le monde. Que la convergence de préoccupations s'élaboré à partir des réponses que chacun construit et apporte. C'est d'autant plus décisif qu'avec l'industrie et les services publics, c'est la population tout entière qui est concernée.

– La Cgt pourrait se porter mieux au plan électoral. De surcroît, elle est confrontée à une double contrainte : s'enraciner toujours plus dans les identités professionnelles et se déployer sur des champs nouveaux. Quel travail syndical cela appelle-t-il de la part des organisations de la Cgt ?

– Je le dis souvent de façon taquine : nous sommes complexés. J'ai en tête une foule d'exemples où ce sont les salariés qui viennent nous chercher pour construire la Cgt et pas le contraire. C'est assez paradoxal et ce n'est pas un problème de catégorie. Or, il n'y a aucun lieu qui est interdit à la Cgt ou, plus exactement, que la Cgt doive s'interdire pour quelque raison que ce soit. J'étais il y a peu dans un département où la Cfdt est implantée dans deux fois plus d'entreprises que la Cgt. Forcément, elle fait plus de voix. Or, on accepte souvent ces situations un peu comme « traditionnelles » : ici ils ont toujours voté comme ça. Idem pour les ingénieurs et cadres : quand on est excessif, on dit : ceux-là, ils ne comprennent rien. Et quand on ne l'est pas, c'est trop souvent : hou là, c'est compliqué, on verra plus tard ! Donc, on s'autocensure !

Là encore, le « parler global » ne nous aide pas, au contraire. Il faut d'abord laisser parler les salariés si l'on veut qu'ils nous perçoivent comme un syndicat à l'écoute. Un bon syndicaliste se doit d'avoir des oreilles avant d'avoir une bouche. C'est indispensable si l'on veut dégager des réponses collectives. Nous avons rencontré des jeunes de chez Deliveroo. Au début, ils étaient plutôt enthousiastes de leur vie au travail. Puis des problèmes ont surgi. Ils ne sont pas venus voir la Cgt, ils ont créé une association. Quand ils en ont réalisé les limites, ils sont venus discuter avec nous. On ne leur a pas expliqué la vie, on leur a demandé ce qu'ils voulaient faire, et comment. Et bien, ça roule : un syndicat s'est créé à Bordeaux, un autre se construit à Lyon... Si nous voulons corriger – beaucoup – nos scores électoraux et nous déployer au plan revendicatif, il faut faire avec les salariés, écouter chacun pour construire ensemble.

Propos recueillis par Pierre TARTAKOWSKY

EMPLOIS AIDÉS

MAUVAIS PROCÈS, MAUVAISE MANIÈRE...



OLIVIER LEJEUNE / MAXPPP

LA SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS SE VEUT UNE MESURE D'ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE. ELLE CORRESPOND À UNE VISION NÉOLIBÉRALE DE L'EMPLOI, ADOSSÉE À UNE CONCEPTION VERTICALE DES RAPPORTS DE L'ÉTAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LA « SOCIÉTÉ CIVILE ».

Ministre de l'Économie, Emmanuel Macron assurait « ne pas croire à la politique de l'assistance ». Candidat à la présidentielle, François Fillon préconisait la disparition totale et immédiate des contrats aidés. Cette remarquable convergence s'enracinait dans un diagnostic partagé : trop chers, inefficaces... La question de savoir lequel des deux a copié l'autre est sans grand intérêt. En revanche, la décision prise par le gouvernement de supprimer les contrats aidés soulève une vague de problèmes... et de protestations. Au-delà, la mesure trahit la tentation autoritaire

de l'État quant à son rôle social. Que reproche donc le gouvernement aux contrats aidés ? D'abord leur coût : « C'est de la subvention déguisée vers les collectivités locales ou le secteur associatif. Ces secteurs ont toute leur utilité, mais, dans ce cas, cela doit entrer dans la dotation des collectivités locales ou dans les subventions aux associations. » Ensuite, leur inefficacité : « Qu'on ne nous dise pas que c'est une politique de l'emploi ! Le taux de retour à l'emploi durable des personnes concernées est en effet très faible [...]. Pour un jeune des quartiers difficiles, ce n'est pas un contrat aidé qui va changer sa vie. »

Enfin, leur caractère conjoncturel : « Ce qui peut bouleverser la donne, c'est une vraie politique de lutte contre les discriminations, une vraie politique de formation, une vraie politique d'ouverture du marché de l'emploi, des mesures fortes contre les discriminations et une vraie politique d'allégement du coût du travail. »

Ce triple procès repose-t-il sur une quelconque réalité ? Une aide à l'emploi est toujours « coûteuse » mais toujours moins que l'entretien du chômage. En l'occurrence, le gouvernement insiste moins sur le coût que sur le fait que c'est à d'autres, selon lui, de le supporter. Ces contrats

sont-ils inefficaces ? Personne ne peut l'affirmer avec un tel aplomb. De fait, il est difficile de distinguer les emplois réellement créés parce qu'aidés, des effets d'au-bain. Une enquête de la Dares publiée en mars arrive néanmoins à la conclusion que les contrats aidés ont un effet réel sur le court terme, moins net sur le long terme. On est donc loin de l'effet « *très faible* » dénoncé par Emmanuel Macron mais plutôt dans une gestion sociale non dénuée d'impact.

Loin également d'être cette « voie d'excellence » vers l'emploi que serait la formation en alternance. Tout le problème, c'est qu'à opposer artificiellement une politique d'emploi à une autre, on se situe dans un monde idéal, détaché de toute contingence ou de temps sociaux.

Oposer « formation » à « aide » n'a aucun sens

L'urgence du présent est ainsi évacuée au bénéfice d'une « efficacité » intemporelle, pour ainsi dire désincarnée. Or, ultimement, les politiques d'emplois ont des retombées sur les territoires et ceux qui les font vivre. La suppression, d'un trait de plume, de 150 000 emplois cette année, bientôt suivis de 110 000 supplémentaires, a littéralement ébranlé le corps social. Une vaste coalition protestataire d'élus locaux, d'enseignants, d'acteurs de l'économie sociale et de militants associatifs s'est donc rapidement manifestée, sous forme de plaidoyers multiples pour dénoncer « *une réforme brutale et sans concertation qui multiplie les difficultés dans les collèges gérés par les départements* ».

C'est que ces emplois, avec toutes leurs limites dans le temps, jouent leur rôle dans la lutte contre la désertification des territoires tant ruraux qu'urbains ; ils fixent des personnes dans un emploi, limitent les effets de l'exclusion, cristallisent à la fois activité professionnelle, accompagnement et formation. Le tout dans des secteurs qui n'intéressent ni le marché ni l'État...

Devant l'ampleur d'une protestation aussi diversifiée, le gouvernement a esquissé un recul, en précisant que l'Éducation nationale et les « *situations délicates* » seraient l'objet d'une attention particulière. À voir. Reste que l'épisode confirme une stratégie bien antérieure au gouvernement Philippe : celle d'un transfert massif de charges sur les collectivités territoriales, au risque d'un accroissement formidable des inégalités, doublée d'une volonté de maîtrise des flux financiers, arme fatale de domination sur les élus locaux. ▶

Louis SALLAY

EUROPE ORIENTALE STRATÉGIE SYNDICALE

Pour aider les salariés à défendre leurs droits sans craindre d'être licenciés, des syndicats de pays d'Europe centrale et orientale développent une stratégie peu courante : l'affiliation anonyme, procédé encourageant les candidats à rejoindre l'organisation sans qu'ils aient à révéler leur identité auprès des employeurs. Ainsi en Lituanie, où l'adhésion peut être tenue secrète, ou en République tchèque, où la fédération des métallurgistes Os Kovo a lancé, en 2014, un programme qui permet aux travailleurs de devenir membres de l'organisation de deux manières : soit au niveau de l'établissement, soit à l'extérieur du lieu de travail, c'est-à-dire en tant que membres individuels de la fédération régionale du syndicat. Sur ces expériences et sur bien d'autres qui font émerger (ou resurgir) de nouvelles formes de négociation collective fondées sur un négociateur professionnel externe afin de protéger l'anonymat des syndiqués, l'Institut syndical européen vient de publier un document, « *Innovative union practices in Central-Eastern Europe* », à retrouver sur www.etui.org.

JORDANIE TRAVAIL ET RÉFUGIÉS

L'Organisation internationale du travail et l'Agence des Nations unies pour les réfugiés ont inauguré le mois dernier, en Jordanie, le premier centre pour l'emploi à l'intérieur d'un camp de réfugiés syriens. Une structure qui va prendre acte du besoin de centaines de milliers d'hommes et de femmes déplacés de gagner leur vie décemment en leur facilitant l'accès à des possibilités d'emploi formel à travers le pays. Un peu plus tôt dans l'année, le gouvernement jordanien avait annoncé que les réfugiés syriens vivant dans des camps pourraient obtenir un permis pour travailler dans les zones urbaines. Avec plus de 630 000 réfugiés officiellement inscrits comme tels, soit 6,6 % de la population totale du pays, la Jordanie est un des principaux pays d'accueil des Syriens hors de leur pays.

ALLEMAGNE PRIORITÉS PATRONALES

Avant que, le 24 septembre, ne se tiennent les élections fédérales, la Confédération des associations d'employeurs (Bda) a fait connaître ses priorités : que les pouvoirs publics renforcent la lutte contre le chômage par un contrôle accru des demandeurs d'emploi. Au-delà, qu'ils laissent les partenaires sociaux négocier sans chercher ni à interférer dans leurs discussions ni à imposer des charges nouvelles qui ne découlent pas des accords de branche ou des conventions collectives. Des revendications qui émergent alors que l'Office fédéral des statistiques vient de confirmer qu'en 2016, un travailleur allemand sur cinq occupait un emploi précaire, un emploi à temps partiel de moins de 20 heures par semaine, un emploi intérimaire, un minijob rémunéré à peine 450 euros par mois, ou encore un contrat à durée déterminée.



ALEXANDRE MARCHI / MAXPPP

L'urgence attendra

L'apprentissage : appétences et appétits...

L'apprentissage reste l'éternelle solution miracle des décideurs politiques et économiques face au problème de l'insertion des jeunes sur le marché du travail, y compris – et de plus en plus – pour les diplômés. Non sans arguments, non sans arrière-pensées. Si le dispositif est attractif pour les familles modestes, qui ne pourraient pas financer des études supérieures longues sans les revenus que leur procure leur contrat d'apprentissage, il intéresse également le Medef. Le patronat y voit l'outil privilégié de la professionnalisation tous azimuts des formations.

Jeune président, si vieilles recettes...

« Je n'ai pas de leçons à donner à la jeunesse de mon pays, on lui a fait trop de promesses. Que les jeunes se mobilisent, parfois s'indignent, je pense que c'est normal. » Signé Emmanuel Macron. Le dernier discours du candidat à l'Élysée s'adressait à la jeunesse et se voulait, sur le fond, fidèle à Jaurès, sur la forme, plus près de la posture moderniste d'un Obama. Revenir sur le texte et le mettre en rapport avec les politiques suivies suffit à se convaincre que le désormais plus jeune des présidents est loin d'être le président des plus jeunes.

Université : l'adieu à la démocratisation ?

La promotion de toutes et de tous ne semble plus être un impératif. Notre table ronde a permis de croiser les points de vue de Simone Cassette, représentante Cgt au Conseil national de l'enseignement supérieur, de la présidente de l'Unef, Lilâ Le Bas, d'Arnaud Macé, de la Ferc-Cgt, et du sociologue Cédric Hugrée.

STEPHANE MORTAGNE / MAXPPP



S O M M A I R E

- L'APPRENTISSAGE,
VOIE D'EXCELLENCE?**
PAGES 17 À 19
- POINT DE VUE**
BUDGET
TRÈS CHÈRES ÉTUDES...
PAGE 20
- DÉCRYPTAGE**
**EMMANUEL MACRON,
JEUNESSES IMAGINAIRES**
PAGES 22-23
- TABLE RONDE**
PAGES 24 À 27
- REPÈRES**
PAGE 28



L'apprentissage, voie d'excellence ?

C'est l'éternelle solution miracle, que les décideurs politiques et économiques entendent transformer en voie royale en la développant à tous les niveaux de formation. Jusqu'à présent, malgré la récurrence des plans nationaux pour en faire un dispositif d'envergure accueillant au moins 500 000 jeunes en même temps, leur nombre n'a jamais dépassé 420 000, soit tout de même deux fois plus qu'il y a vingt ans. Il est pourtant en baisse dans les formations professionnalisantes de niveau IV ou V qui y ont traditionnellement recours (Cap-Bep) : des formations pas toujours choisies, parfois même des voies de garage pour adolescents en échec scolaire.

En revanche, les contrats d'apprentissage menant à des formations de niveau III à I (bac + 2 et au-delà), ouverts en 1987, ont bondi depuis 2004, se développant notamment dans le cadre des licences professionnelles, des masters, mais aussi dans les formations d'ingénieurs, qui rassemblent 10 % des apprentis du supérieur: 15 %

des diplômes d'ingénieurs se préparent dans le cadre d'un apprentissage, par exemple dans des écoles telles que le Conservatoire national des arts et métiers, pionnier en la matière. Les dernières statistiques du ministère du Travail (Dares) montrent ainsi que le tiers des contrats d'apprentissage en 2016 (soit quelque 130 000) relevaient de l'Enseignement supérieur – il progresse même de 5,3 % en un an chez les bac + 2 et au-delà. L'apprentissage se développe aussi dans les métiers tertiaires – banque, gestion, sciences économiques, marketing – et s'implante durablement dans les grandes écoles (plus de 20 % des apprentis du Supérieur, d'après le Céreq), jusqu'à Hec qui vient de s'engager pour une entrée dans le dispositif d'ici 2018.

L'espoir d'une insertion professionnelle moins difficile

Pourquoi une telle option devient-elle envisageable pour les plus diplômés? «*Ce peut être une opportunité pour les étudiants qui savent ...*

Le dispositif est attractif pour les étudiants des familles modestes, qui ne pourraient pas financer des études supérieures longues sans les revenus que leur procure leur contrat d'apprentissage.

L'apprentissage, voie d'excellence ?

... dans quel métier et dans quel secteur ils veulent travailler, pour se forger une première expérience tout en poursuivant leur formation et en la validant. Avec l'espoir parfois que cela facilite une embauche, explique Sylviane Lejeune, en charge des formations supérieures à l'Ugict. Le dispositif est d'autant plus attractif pour les étudiants des familles modestes, qui ne pourraient pas financer des études supérieures longues sans les revenus que leur procure leur contrat d'apprentissage.» Selon l'âge et le niveau du diplôme préparé, la rémunération peut aller jusqu'à 78 % du Smic. Dans un contexte économique difficile, l'insertion professionnelle des apprentis s'avère en effet meilleure à tous les niveaux de diplômes, y compris en termes de salaires, même si les écarts se resserrent avec les autres diplômés.

Les conditions d'encadrement et de travail ne sont certes pas toujours garanties – surtout dans les formations aux qualifications prébac, où les abandons sont encore nombreux – mais elles s'améliorent, notamment du fait de l'action conjointe des syndicats étudiants et de salariés, pour que les apprentis, qui sont certes encore des étudiants, bénéficient davantage de droits en tant que salariés. En 2014 par exemple, l'intégration des périodes d'apprentissage dans le calcul des droits à la retraite a été actée.

L'apprentissage a également le vent en poupe auprès du patronat. Le Medef en a encore vanté les mérites lors de sa récente université d'été, appelant le gouvernement à en faire un axe fort de la réforme de la formation professionnelle, prochaine réforme prioritaire du président de

la République. Le candidat Macron en avait donné l'esprit plus que le détail, affirmant que le dispositif devait être beaucoup plus sollicité dans les cursus menant aux bacs et aux licences professionnelles. Le futur président souhaitait également que les branches professionnelles soient plus impliquées dans la «définition des programmes et l'organisation des formations» et qu'elles encouragent le tutorat...

Pour les entreprises, un mode de recrutement... et de financement

Ces objectifs sont compatibles avec les demandes du Medef, détaillées dans son «Manifeste pour l'éducation, l'enseignement supérieur et l'apprentissage» diffusé début juillet. Son principal objectif: l'employabilité des jeunes et donc la professionnalisation tous azimuts des formations. Le patronat n'y cache pas sa volonté de piloter les formations en alternance, en prenant la main sur les contenus mais aussi sur la validation des formations, quitte à remettre en cause certaines formations et certains diplômes. Des entreprises qui, pourtant, affichent des positions paradoxales, se plaignant du manque d'adéquation des formations à leurs besoins, mais se montrant souvent incapables de les définir sur le long terme... Le patronat juge également qu'il faut simplifier les circuits financiers de la formation pour permettre aux entreprises de bénéficier plus rapidement des aides et subventions prévues dans ce cadre – elles récupèrent environ un tiers des milliards d'euros investis dans l'apprentissage, presque autant que les centres de formation des apprentis.

«De nombreuses entreprises s'engagent avec sincérité dans l'apprentissage, qui leur permet de choisir, parmi les plus motivés, des jeunes à former aux métiers spécifiques ou en tension dont elles ont besoin, et de recruter ceux qu'elles jugent les plus "opérationnels", estime Sylviane Lejeune. Certaines investissent de véritables moyens pour les accompagner dans leur formation, leur donner progressivement de l'autonomie, les mettre en situation. Mais pour d'autres, c'est une façon supplémentaire de recourir ponctuellement et à moindre coût à des jeunes de niveau bac ou plus, sur des postes qui devraient être occupés par des salariés... comme cela reste encore trop souvent le cas avec les stagiaires.» Les entreprises qui accueillent des apprentis perçoivent des aides des régions ou de l'État sous forme de primes, de crédits d'impôts ou d'autres exonérations de charges, qui peuvent représenter plusieurs milliers d'euros annuels par apprenti : l'Ugict demande, avec l'Unef, que ces aides soient conditionnées au recrutement des apprentis à l'issue des contrats.

Les régions s'impliquent évidemment beaucoup dans l'apprentissage, avec le souci que les entreprises embauchent – en particulier des jeunes – sur leur bassin d'emploi. Neuf d'entre elles ont même été autorisées à élargir l'accès à l'appren-

Le patronat ne cache pas sa volonté de piloter les formations en alternance, en prenant la main sur les contenus mais aussi sur la validation des formations, quitte à remettre en cause certaines formations et certains diplômes.



SANDRO DI CARLO DARSÀ / MAXPPP



Le risque, c'est de permettre le recours ponctuel et à moindre coût à des jeunes de niveau bac ou plus, sur des postes qui devraient être occupés par des salariés, comme cela reste encore trop souvent le cas avec les stagiaires.

tissage aux 25-30 ans – dont, depuis avril, l'Île-de-France, où les trois quarts des apprentis sont en postbac... L'État s'est quant à lui engagé à recruter 10 000 apprentis dans le secteur public en 2017, mais compte tenu du faible nombre de recrutements dans le secteur public, il est à craindre que ces contrats ne constituent qu'un outil de plus dans la panoplie des contrats précaires instaurée dans les établissements publics, dans la recherche par exemple.

Côté établissements supérieurs, les motivations peuvent également être ambiguës. Si Hec ne cache pas sa volonté de drainer des partenariats et de nouveaux financements, les universités assument moins ouvertement mais ne font pas différemment : « Plongées dans des déficits financiers récurrents, les universités n'ont d'autre choix que de développer ces formations, qui leur permettent notamment de récupérer des financements issus de la taxe d'apprentissage », déplore Éliane André, membre du bureau national de la

Ferc-Sup Cgt. Au risque de ne pas toujours être très exigeantes quant à la qualité des contenus pédagogiques censés être intégrés dans ces parcours... »

Les formations par apprentissage sont-elles aussi complètes ? Garantissent-elles réellement le même niveau de qualification que leurs équivalents sans alternance, et une capacité d'adaptation aux mobilités professionnelles que chacun pourrait rencontrer au cours de sa vie ? Tout master, diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce obtenu par apprentissage est-il assuré de la même reconnaissance, en termes de qualité de l'insertion professionnelle, de niveau de poste au recrutement, de progression de carrière ?

Ces questions se posent d'autant plus au moment où les ordonnances sur le Code du travail vont rendre plus faciles l'embauche et la débauche de salariés, y compris qualifiés. Le Pdg de Veolia, Antoine Frérot, lui, ne se les pose pas. Fin août, venu vanter les vertus de l'apprentissage sur France Inter, en assurant que depuis dix ans, 70 % des embauches de son entreprise étaient réalisées grâce à l'apprentissage, il a néanmoins précisé que ses enfants n'étaient pas confrontés au « problème » de l'apprentissage car ils étaient « brillants » à l'école ! Les malentendus entre les jeunes et les entreprises ne sont pas près de se dissiper... ▶

Valérie GÉRAUD

**POUR LE PDG DE VEOLIA, SES ENFANTS NE SERONT PAS CONFRONTÉS AU « PROBLÈME » DE L'APPRENTISSAGE CAR ILS SONT « BRILLANTS » À L'ÉCOLE !
LES MALENTENDUS ENTRE LES JEUNES ET LES ENTREPRISES NE SONT PAS PRÈS DE SE DISSIPER...**

point de vue

FERES BELGHITH

DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE
NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE

Propos recueillis par Christine LABBE



Budget Très chères études...

Activités rémunérées, soutien financier de la famille et aides publiques constituent les trois grands piliers du budget des étudiants, alors que le recours au prêt bancaire reste marginal. Au sein de cette population de plus en plus diversifiée, ils sont presque un quart à connaître des difficultés financières importantes.

«Contrairement à ce qui peut être observé dans un certain nombre de pays, en particulier anglo-saxons, le recours au prêt bancaire pour financer ses études reste à un niveau relativement constant en France. C'est ce que montre notre enquête sur les conditions de vie des étudiants*. Ainsi 4,6 % des étudiants interrogés déclarent avoir fait une demande de prêt en 2016, contre 5,7 % en 2000 et même 6,6 % en 2006. Cette relative stabilité sur le long terme est d'autant plus "remarquable" que notre enquête s'est élargie il y a quelques années aux populations issues des écoles d'ingénieurs et de commerce, filières au sein desquelles le recours au prêt bancaire est plus répandu. C'est le cas, par exemple, de 11 % des inscrits en école de commerce; ils étaient 17 % dans ce cas six ans plus tôt. En moyenne, le montant du prêt s'établit à 360 euros mensuels par étudiant concerné. Au total, le recours au prêt représente, toujours en 2016, 2 % des ressources mensuelles moyennes des étudiants, ce qui est faible même si notre enquête peut masquer une légère sous-estimation de ce phénomène.

Si la population étudiante est de plus en plus diversifiée, que ce soit au niveau de ses caractéristiques sociales ou de ses conditions de vie, les budgets continuent de reposer en réalité sur trois grands piliers : les aides directes et indirectes des familles qui sont désormais en baisse mais représentent encore plus de 38 % des ressources des étudiants ; les aides publiques (26 %) ; les activités salariées qui constituent 27 % de leur budget. Dans notre enquête, 46 % des étudiants déclarent ainsi exercer une activité rémunérée pendant l'année universitaire, soit une proportion stable par rapport à 2013. Cela concerne un peu plus les enfants d'ouvriers (59 %) et d'employés (57 %), mais aussi la moitié des enfants issues des catégories "cadres et professions intellectuelles supérieures".

Mais ces chiffres cachent des réalités très contrastées et de fortes inégalités. Certaines de ces activités, parce qu'elles s'inscrivent dans le cursus de l'étudiant (stages rémunérés, alternance...) peuvent être compatibles avec les études et n'ont pas de lien avec la précarité des jeunes. D'autres, en revanche, entrent directement en concurrence avec elles. C'est particulièrement le cas des activités rémunérées non liées aux études, exercées, pour 13 % des étudiants, sur plus d'un mi-temps et plus de six mois par an. Pour l'écrasante majorité de ces jeunes fragilisés, cette activité constitue une ressource indispensable pour vivre, avec des effets négatifs sur leurs résultats pour 24 % d'entre eux. Il faut ajouter ceux qui, pour différentes raisons, souhaitaient travailler mais n'ont pas trouvé d'emploi: ils sont 22 % dans ce cas.

En moyenne, toujours en 2016, ces revenus d'activité représentent 740 euros mensuels, contre 618 euros trois ans plus tôt. Cette hausse des revenus d'activité constitue une surprise mais nous manquons encore de recul pour pouvoir l'analyser. Autre fait surprenant qui apparaît dans notre enquête, dans un contexte de crise et de hausse du chômage : un peu moins d'un quart des étudiants estiment connaître des difficultés financières importantes ou très importantes. Dans la mesure où les effectifs de l'enseignement supérieur sont en constante progression avec plus de 2 550 000 étudiants en 2015-2016, cela représente un nombre significatif de jeunes dans cette situation. Pour beaucoup il s'agit de ceux que l'on dit "décohabitants" après avoir quitté le domicile de leurs parents pour faire leurs études. Mais cette proportion est, là aussi, relativement stable, voire en légère baisse, y compris pour les étudiants d'origine sociale populaire, même s'ils sont plus nombreux (36 %) à déclarer ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins. Cela peut s'expliquer en partie par les aides apportées par les familles, mais aussi par les dispositifs publics. De ce point de vue en particulier, les bourses semblent jouer leur rôle, puisque 43 % des étudiants boursiers déclarent avoir suffisamment de ressources pour vivre; ils étaient seulement 35 % dans ce cas en 2013.»

* Observatoire national de la vie étudiante, « Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants en 2016 », avril 2017.



Istya Collectives accompagne la **performance sociale** des entreprises au service de tous les salariés

Partenaire des associations, des entreprises et des autres structures de l'Économie sociale et solidaire, Istya collectives vous accompagne pour mettre en place votre protection complémentaire en santé et en prévoyance.

Nos mutuelles sont à votre écoute pour apporter les solutions solidaires et responsables, adaptées aux besoins des salariés.

Dotée des valeurs humanistes de ses fondateurs, Istya collectives met à votre service des moyens complets et performants pour gérer au quotidien votre protection sociale.

NOS MUTUELLES PARTENAIRES



www.istyacollectives.fr

Emmanuel Macron, jeunesses imaginaires

L'Internet peut être cruel. Celle ou celui qui entrera « les jeunes avec Macron » dans son moteur de recherche se verra opposer: <Error><Message>All access to this object has been disabled </Message>. Autrement dit: circulez, plus rien à voir. La réalité est à la fois moins caricaturale et plus préoccupante. De fait, le plus jeune président est loin d'être le président des plus jeunes.

Ce n'est pourtant pas faute d'affichage. Avant même la campagne électorale, le pas encore candidat prend soin d'entretenir l'avantage comparatif non négligeable de son âge. Il entend faire symbole. Classiquement, la mise sur orbite d'une association Les Jeunes avec Macron permet de préparer le chemin vers la candidature et de contourner l'obligation de réserve propre au ministre de l'Économie qu'il est encore. Parallèlement, il veille à ne pas prendre de front les jeunes qui grondent contre sa loi Travail, et en profite pour envoyer le coup de pied de l'âne à François Hollande: «*Je n'ai pas de leçons à donner à la jeunesse de mon pays, on lui a fait trop de promesses. Que les jeunes se mobilisent, parfois s'indignent, je pense que c'est normal.*» Cette apologie de la révolte générationnelle s'arrête au seuil des organisations de jeunesse hostiles à son projet de loi qui, elles, ont droit à une leçon de choses non exempte de paternalisme: «*Nous ne rendons pas service à la jeunesse si nous lui laissons croire que le monde qu'elle s'apprête à traverser est celui de ses parents, ça n'est pas vrai.*» Au-delà de cet épisode préélectoral, Emmanuel Macron et la campagne en général consacreront peu d'attention au sort de la jeunesse.

Pas de déterminant d'âge pour le vote Macron.

Cette lacune ne tient évidemment pas qu'à de mauvaises raisons. Les débats sont marqués par les scandales, les tensions, périls et contradictions qui sont en train de restructurer le paysage politique français. Les candidats ont par ailleurs en tête la fameuse déclaration – assez vite passée par pertes et profits – du candidat François Hollande en 2012: «*Est-ce que les jeunes vivront mieux en 2017 qu'en 2012 ? Je demande à être évalué sur ce seul engagement, sur cette seule vérité, sur cette seule promesse.*» Un quinquennat plus tard, la question n'est plus centrale, en tout cas pas avant la dernière ligne droite. C'est à ce moment-là – ce sera sa dernière intervention, trois jours avant le second tour – qu'Emmanuel Macron lui consacre un discours entier, à Albi. Le lieu fait référence à la célèbre adresse à la jeunesse que Jaurès a prononcée en 1903.

Le symbole sera sans lendemain électoral. Les études sociologiques du vote mettent en lumière l'absence de déterminant d'âge dans le vote Macron. Pour mémoire, le premier tour voit un jeune sur deux, 52 % des 18-24 ans, voter

pour Jean-Luc Mélenchon ou pour la candidate du Fn, tandis qu'un sur trois ne s'est pas déplacé pour l'élection. De fait, toutes les enquêtes réalisées à cette période indiquent que les préoccupations prioritaires des jeunes sont liées au marché du travail, à l'accès à l'autonomie financière, au logement. Avec en toile de fond les grandes craintes liées au terrorisme, à la sécurité, à l'environnement. Or, globalement ces dimensions sociales sont peu présentes, voire absentes, du discours d'Albi. Emmanuel Macron brasse les thèmes du renouveau, de la morale, du rôle de la société civile, de la réconciliation nationale en citant Jean Jaurès: «*La République est un grand acte de confiance et un grand acte d'audace.*»

« Confiance et audace » au banc d'essai des choix politiques

Les choix politiques opérés depuis par le gouvernement d'Édouard Philippe permettent d'évaluer ce « discours pour notre jeunesse » et de prendre la juste mesure de la confiance et de l'audace alors revendiquées.

Certes, la volonté de rajeunissement s'affiche, explicite, déterminée, et entend répondre à un besoin de renouvellement global: «*Dans la composition du gouvernement et dans les investitures aux élections législatives, nous renouvelerons, nous recomposerons. Ce ne sont pas les forces classiques de la vie politique française qui, demain, conduiront le pays [...]. Nous recomposerons jusqu'au bout, nous renouvelerons jusqu'au bout ! Nous tiendrons la promesse de la recomposition et du renouvellement jusqu'au bout.*» Cette promesse a été à moitié tenue: les têtes ont effectivement été rajeunies. Pour le reste...

Le thème de la moralisation de la vie politique est corrélatif à la promesse de renouveau. Il présente l'avantage de focaliser l'attention sur les mœurs de la représentation politique plutôt que sur ses décisions. Il introduit aussi à la stigmatisation des « vieilles forces politiques » et à l'exaltation de la société civile, singulièrement dans sa dimension associative, laquelle a plutôt bonne presse dans la jeunesse: «*Nombre d'Ong, d'associations portent ces messages, cette vitalité de la démocratie au quotidien. Alors oui, je veux que toutes ces forces vives puissent participer à l'action démocratique tout au long du quinquennat. C'est pourquoi [...] je souhaite qu'on transforme en profondeur le Conseil économique, social et*



environnemental pour l'ouvrir à ces forces politiques nouvelles, aux associations, aux Ong, et que cette Chambre du futur que nous constituerais puisse aussi représenter ce pluralisme politique, cette vitalité démocratique et lui donner une place dans l'action démocratique au quotidien.»

Enfin, la méthode mise en avant est celle du dialogue et du donnant-donnant, un dialogue qui doit être expurgé des «*incompréhensions*» : «*un dialogue social au bon endroit, au bon échelon, qui assure des protections, des garanties et également de l'agilité, qui sort de débats qui ont bloqué la société*». Mais il n'y aura pas de miracle et chaque chose a son prix : «*Il n'y aura pas de justice sociale si nous ne savons pas créer une économie plus forte, créer davantage d'emplois et s'adapter aussi aux règles qui ont changé, à des secteurs économiques qui émergent. Mais il n'y aura pas d'efficacité économique durable s'il n'y a pas une justice véritable, s'il n'y a pas des équilibres, s'il n'y a pas une place pour chacun, si cette efficacité retrouvée ne se conjugue pas avec une cogestion assumée, avec un vrai rôle donné aux salariés.*»

L'école, l'enseignement supérieur et la recherche sont les seuls champs sur lesquels le futur président s'attarde, en veillant à s'annexer les travailleurs intellectuels, davantage que les jeunes eux-mêmes : «*Les artisans de cette transformation à mes côtés, ce seront les hussards de la République du xx^e siècle. Nos enseignants, les enseignants-recherateurs, les savants, les journalistes rigoureux qui doivent eux aussi parfois ne pas céder à la fascination de l'instant et toujours veiller à la rigueur de la preuve. C'est notre discipline collective. C'est le cœur de la vitalité démocratique.*»

LES ENQUÊTES RÉALISÉES AVANT LA PRÉSIDENTIELLE INDIQUENT QUE LES PRÉOCCUPATIONS PRIORITAIRES DES JEUNES SONT LIÉES AU MARCHÉ DU TRAVAIL, À L'ACCÈS À L'AUTONOMIE FINANCIÈRE, AU LOGEMENT. QUELQUES MOIS APRÈS LE DISCOURS D'ALBI, LE CARROSSE PRÉSIDENTIEL À DES ALLURES DE CITROUILLE FATIGUÉE D'AVOIR TROP VITE MÛRI.

Quelques mois après le discours d'Albi, le carrosse présidentiel à des allures de citrouille fatiguée d'avoir trop vite mûri. La société civile a pris le visage d'une élite alternative, solidement implantée dans des mondes où l'accès au pouvoir – ou à la notoriété – n'est pas subordonné à l'obtention d'un mandat électoral. Les associations, elles, sont promises à la moulinette des réductions budgétaires et à la suppression de 170 000 emplois aidés. Quant au dialogue démocratique, il a été d'emblée réduit à la verticale des ordonnances, lesquelles accouchent d'un ordre qualifié de « social » par antiphrase, dégagé de la «*cogestion* » sans doute aventurusement évoquée à Albi. À croire que trop d'audace tue l'audace... Les jeunes ? On les retrouve, presque fortuitement, à deux reprises, dans l'entretien fleuve qu'Emmanuel Macron accorde au *Point**. La première fois, sous la figure des jeunes français devenus djihadistes par recherche d'héroïsme ; la seconde, sous les traits de victimes sous-qualifiées et en mal de formation professionnelle. Telle est la force de l'imaginaire dominant que l'on retrouve ainsi les traits traditionnels – inadaptation et violence – du portrait des « classes dangereuses » brossé par les classes au pouvoir.

Le réel, décidément, est bien loin d'Albi, bien loin de l'audace et de la confiance dont le candidat se réclamait, bien loin des jeunes eux-mêmes. C'est que pas plus qu'une poignée de plumes volées ne transformera jamais un geai en paon, un discours ne suffira à faire d'un Macron un Jaurès. Les jeunes devront compter sur leurs propres forces.

Louis SALLAY

Enseignement supérieur : tri sélectif obligatoire ?

Permettre à un nombre croissant de jeunes l'accès à des études supérieures, débouchant sur des diplômes qualifiants et reconnus, ne semble plus être un impératif pour les responsables politiques et économiques. État des lieux.

PARTICIPANTS :

– **SIMONE CASSETTE**,
REPRÉSENTANTE CGT AU
CONSEIL NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE,
MEMBRE DU COLLECTIF
CONFÉDÉRAL RECHERCHE
POUR L'UGICT.

– **LILÂ LE BAS**, PRÉSIDENTE
DE L'UNION NATIONALE
DES ÉTUDIANTS DE FRANCE.

– **ARNAUD MACÉ**,
PROFESSEUR DE
PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ
DE FRANCHE-COMTÉ,
MEMBRE DU BUREAU
DE LA FERC-CGT ET DE
LA DÉLÉGATION CGT
À LA CONCERTATION
SUR LA RÉFORME DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

– **CÉDRIC HUGRÉE**,
SOCIOLOGUE (CNRS,
PARIS-VIII) N'A PAS PU
PARTICIPER EN DIRECT
À NOTRE ÉCHANGE,
SES PROPOS ONT ÉTÉ
POSTÉRIEUREMENT
INTÉGRÉS.

– **VALÉRIE GÉRAUD**,
“OPTIONS”.

– **Options**: Après les couacs de cet été, le logiciel **Admission postbac (Apb)** va être remplacé par un nouveau dispositif. La rentrée universitaire s'annonce sous tension.

– **Simone Cassette**: L'incapacité d'Apb à répondre aux demandes des bacheliers résulte de l'augmentation du nombre d'étudiants (40 000 entrants supplémentaires cette année) et de l'insuffisance des moyens pour les accueillir. L'austérité imposée aux établissements depuis plusieurs années s'est traduite par la diminution du nombre d'enseignants-chercheurs, la suppression de formations, le tout amplifié par les regroupements d'établissements. Près de 331 millions d'euros de crédits vont encore être ponctionnés du budget 2017 de l'Enseignement supérieur et de la recherche! La situation est devenue critique et une majorité de filières risquent de devenir sélectives. Pourtant, des solutions sont possibles, comme celles initiées dans la filière santé.

– **Lilâ Le Bas**: Un nombre croissant de jeunes obtiennent le baccalauréat et souhaitent poursuivre des études et se diplômer. C'est une tendance positive. Ce n'est désormais plus acquis de pouvoir s'inscrire en licence dans la filière de son choix. Cette année, le tirage au sort s'est généralisé alors qu'il ne touchait auparavant que quatre filières: Staps [sport, ndlr], psychologie, droit, santé. Le cœur du problème n'est pas Apb, c'est le manque de moyens qui n'a pas permis à l'algorithme de garantir à chaque étudiant le droit de poursuivre ses études dans une filière qui correspond à son choix d'orientation ou à son projet professionnel. Au 5 septembre, près de 6 000 bacheliers étaient toujours sans proposition, et des milliers ont dû accepter une solution insatisfaisante.

– **Arnaud Macé**: Ces chiffres font l'objet d'un décompte assumé par le ministère qui, durant les premières rencontres de concertation de cet été, n'a cessé de les relativiser. Il expliquait alors que, sur les 6 000 bacheliers sans place, 4 200 (soit les deux tiers) étaient des néoentrants (le tiers des réorientés serait-il négligeable?). Sur ces 4 200, seulement 400 étaient des bacheliers généraux, pour lesquels il n'y aurait pas d'inquiétude. Il

restait ensuite 1 400 bacheliers technologiques et 2 400 professionnels. Comme l'a déclaré le président de la République dans son interview au *Point*, l'idée que l'université n'est pas la meilleure solution pour tout le monde surgit alors rapidement. Nous estimons pourtant que les problèmes démographiques étaient prévisibles, à condition de le vouloir. Mais le gouvernement saisit cette occasion pour modifier la donne et instaurer un tri dans l'intention de détourner les populations d'origine plus modeste, identifiées parmi les bacs pro et techno, des licences telles qu'on les connaît. C'est l'ouverture d'une nouvelle hiérarchie entre les établissements, les territoires, et les formations.

– **Cédric Hugrée**: Apb n'est en effet qu'un outil, qui a prolongé les choix politiques de l'Enseignement supérieur depuis la fin des années 1990, menant à la mise en place d'un marché concurrentiel et segmenté. À l'entrée, on maintient d'un côté la ségrégation scolaire qui permet aux classes préparatoires et aux études médicales de former une minorité importante des enfants des catégories supérieures, avec des volumes horaires peu affectés. De l'autre, on organise une segmentation des études universitaires par une combinaison de critères démographiques, territoriaux et de niveaux scolaires. Le tout dans un contexte d'austérité diminuant le nombre d'heures de formation assurées dans les trois premières années.

– **La saturation et la sélection touchent aussi le niveau master 1...**

– **Simone Cassette**: La Cgt s'est opposée au décret de 2016 qui instaure le droit à la poursuite d'études pour tout étudiant titulaire d'une licence, mais autorise les formations à limiter les capacités d'accueil, remettant ainsi ce droit en cause dans les disciplines non sélectives. Ainsi, les établissements s'adaptent aux moyens dont ils disposent et à leur stratégie de développement et non aux besoins des étudiants.

– **Lilâ Le Bas**: Nous avons soutenu cette réforme parce que la situation devenait ubuesque pour les étudiants, qui étaient sélectionnés en M1 comme en M2. Ce décret n'est pas parfait mais il a permis



LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES ÉTAIENT PRÉVISIBLES. MAIS LE GOUVERNEMENT SAISIT CETTE OCCASION POUR INSTAURER UN TRI DES POPULATIONS, DANS L'INTENTION DE DÉTOURNER LES POPULATIONS D'ORIGINE PLUS MODESTE, IDENTIFIÉES PARMI LES BACS PRO ET TECHNO, DES LICENCES TELLES QU'ON LES CONNAÎT.

d'instaurer un droit à la poursuite d'études entre la licence et le master 2, qui n'était plus garanti. Et ce, alors que le M1 seul ne vaut rien et que le M2 devient le niveau minimum exigé pour accéder au marché de l'emploi. Certaines universités ont joué le jeu en augmentant leurs capacités d'accueil au niveau master et ont supprimé la sélection en master 1, c'est le cas par exemple d'Orléans. D'autres ont fait le choix inverse en diminuant leurs offres de master 1, ce que nous dénonçons. Un certain nombre d'étudiants sont en attente, et nous faisons pression auprès des rectorats pour que tous puissent faire valoir leur droit à la poursuite d'études.

– **Arnaud Macé :** Le décret master ouvre certes le droit à poursuivre des études, mais seulement celles vers lesquelles on vous juge digne d'être réorienté – master d'excellence ou de « repêchage ». C'est la même logique de tri que celle qui s'étend maintenant à la licence.

– **Cédric Hugrée :** Avec la sélection en master, on parachève la déstabilisation du monopole universitaire sur ce grade, en donnant aux formations le pouvoir de sélectionner plus directement et systématiquement les étudiants. La sélection n'est pas nouvelle. Mais sa systématisation vise à rendre la concurrence « plus parfaite » entre les formations de 2^e cycle universitaire. L'idée semble bien de reléguer les formations les plus éloignées du marché de l'emploi qualifié du secteur privé, et qui destinaient historiquement aux nombreux emplois qualifiés du secteur public. Face à cette offensive libérale durable, il manque aujourd'hui un contre-modèle progressiste d'université, et plus largement d'enseignement supérieur, à la fois démocratique dans son recrutement social et exigeant sur les plans scolaire et universitaire, visant la formation intellectuelle de tous les

bacheliers qui souhaitent prolonger leurs études.

– **C'est l'objet de la concertation en cours pour une réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et la « réussite » des étudiants...**

– **Cédric Hugrée :** On pourrait se réjouir que l'État se préoccupe de la réussite des étudiants, c'est une annonce récurrente depuis la généralisation des études universitaires commencée à la fin des années 1990. Visiblement, ça n'a pas marché ; avec les collègues qui enseignent en premier cycle, nous en faisons l'expérience. Mais comment peut-on prétendre garantir la formation intellectuelle des étudiants des classes moyennes et populaires quand on supprime des heures d'enseignement, des Td, des Tp à tour de bras depuis plusieurs années ? Supprime-t-on des heures de cours dans les prépas des grandes métropoles ou dans les grandes écoles ? Dans ces conditions, on a toutes les chances de favoriser une offre privée encore marginale, mais déjà bien implantée dans les disciplines médicales par exemple.

– **Lilâ Le Bas :** Sous couvert de mettre fin à l'échec – 60 % en première année de licence, on instrumentalise les bacs pro et techno, qui ne représentent pourtant qu'une infime minorité des étudiants et donc de l'échec. Mais c'est l'ensemble des étudiants qui se trouve confrontés au fait que l'université ne prend pas ses responsabilités pour la réussite de tous. Elle doit s'adapter à ces publics diversifiés, en mettant en place quand il le faut des outils pédagogiques permettant aux étudiants les plus en difficulté de se mettre à niveau, et à tous de se spécialiser progressivement. Nous refusons des filières ou des licences à deux vitesses ; nous pensons que les modules de soutien – en méthodologie, en culture générale etc. –, qui existent déjà dans certaines universités, peuvent être intégrés dans les cursus actuels.

TABLE RONDE

Enseignement supérieur : tri sélectif obligatoire ?

IL MANQUE AUJOURD'HUI UN CONTRE-MODELE PROGRESSISTE D'UNIVERSITÉ, ET PLUS LARGEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À LA FOIS DÉMOCRATIQUE DANS SON RECRUTEMENT SOCIAL ET EXIGANT SUR LES PLANS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, VISANT LA FORMATION INTELLECTUELLE DE TOUS LES BACHELIERS QUI SOUHAITENT PROLONGER LEURS ÉTUDES.



Cédric Hugrée.

... L'idée de « prérequis », ou le barrage dressé contre les bacs pro et techno, qui consisterait à mesurer leurs motivations, leurs capacités rédactionnelles et leurs expériences extrascolaires nous apparaissent comme socialement inégalitaires. Plus la sélection et l'orientation se feront tôt dans les parcours, plus elles créeront de l'inégalité et de l'échec.

– **Simone Cassette**: Faute de moyens adaptés, il est vrai que les bacheliers pro ou techno ne sont pas outillés pour réussir en première année à l'université. Il faut transformer les filières et les méthodes pédagogiques pour leur permettre d'appréhender les codes de l'université à leur rythme. Les étudiants salariés sont aussi défavorisés dans le système actuel. Que reste-t-il de l'ambition de faire accéder 60 % d'une classe d'âge en licence et 25 % en master, si on n'intègre pas tous les bacheliers au dispositif ou si on ne leur propose que des voies de garage ? L'augmentation indispensable de la qualification des salariés impose de ne pas restreindre l'accès aux études supérieures mais au contraire de le favoriser.

– **Arnaud Macé**: Deux expériences ont été valorisées lors des premières concertations. D'une part, celle d'une licence professionnelle « banque » en alternance, ouverte par l'université de Cergy-Pontoise en partenariat avec une dizaine de banques du bassin d'emploi, dont on vante la capacité à relancer les décrocheurs en leur faisant obtenir la licence avec un meilleur taux de réussite que les élèves de Bts. D'autre part, l'orientation en Bts déterminée par les conseils de classe, qui semble créer des conditions d'accueil

plus favorables aux bacheliers pro et techno. À la Cgt Ferc Sup, nous pensons pourtant que l'enseignement supérieur est émancipateur parce qu'il est adossé à la recherche, un avantage que l'université a sur toutes les filières sélectives. Il faut défendre l'accès de tous à l'enseignement par la recherche, dans des formations délivrées par des enseignants-chercheurs, en se donnant les moyens d'accompagner chacun.

– **Comment faire alors pour donner leurs chances à tous les bacheliers ?**

– **Cédric Hugrée**: Il est urgent que tous les étudiants soient formés dans les mêmes conditions, quelle que soit leur discipline ou leur filière



Simone Cassette.

d'entrée dans l'enseignement supérieur. Les objectifs chiffrés de la politique éducative doivent avoir pour pendant une réelle égalisation des conditions d'accès et de succès à l'université ! Il faut aussi garantir les conditions économiques de la poursuite d'études, à l'instar de plusieurs pays européens. Et donner le même nombre d'heures de cours à tous les étudiants, quitte à organiser des sessions d'enseignements fondamentaux à l'entrée dans le supérieur pour les bacheliers les moins armés scolairement, ou à systématiser l'encadrement du travail universitaire des étudiants par des systèmes d'études dirigées, de colles régulières etc.

– **Simone Cassette**: Nous souhaitons que se développent des passerelles entre les formations, un meilleur encadrement pour accompagner les étudiants et plus d'information dès la première année pour faciliter les réorientations. Des expérimentations sur des diplômes pluridisciplinaires sont menées avec succès ; elles rendent les étudiants plus acteurs de leurs parcours et plus libres de les diversifier, avec davantage de réussite. L'objectif de 2 % du PIB pour l'Enseignement supérieur doit être atteint rapidement. Le coût d'un inscrit en licence est bien inférieur à celui d'un étudiant en école d'ingénieurs. Ces derniers sont d'ailleurs nombreux à contourner les premières années d'université pour y revenir au niveau master, laissant le manque de moyens en licence opérer son tri social parmi les familles plus modestes !

– **Lilâ Le Bas**: Ce n'est pas la sélection mais la qualité des enseignements qui fait la valeur d'un diplôme. Les classements de type Shanghai ne donnent qu'une image déformée des réalités d'un système car ils évaluent seulement la réussite d'une minorité, celle des meilleurs étudiants. Pour que les autres réussissent aussi, sans année propédeutique supplémentaire – qui serait aussi un handicap financier pour les plus modestes –, on pourrait instaurer des modules de rattrapage pour ceux qui le souhaitent. Et en effet aller vers une spécialisation plus progressive, en créant des licences pluridisciplinaires, qui permettent de se réorienter dans le cadre du bac + 3, ainsi que des passerelles vers des formations plus profession-

**NOUS DEMANDONS
TOUJOURS QU'UNE
ALLOCATION
D'AUTONOMIE SOIT
ACCORDÉE À TOUS
LES ÉTUDIANTS
SANS DISTINCTION,
POUR QU'ILS AIENT
VRAIMENT LE TEMPS
ET LES MOYENS
DE CHOISIR ET
CONSTRUIRE LEUR
PARCOURS. NOUS
TRAVAILLONS
AUSSI AVEC LES
SYNDICATS SUR
LES CONDITIONS
DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE
ET NOTAMMENT LA
RECONNAISSANCE
DES DIPLÔMES.**



Arnaud Macé.

nalisantes. L'université française est une de celles qui exigent le plus tôt des choix de spécialisation ; or tous les jeunes n'ont pas un projet professionnel à 17 ans ni les informations pour s'orienter.

– **Arnaud Macé**: Sur l'élévation du niveau des diplômes, nous sommes devant un choix de société. La mise en concurrence des établissements et le tri des étudiants se mettent en place. L'austérité impose déjà aux universités de faire des économies en tranchant dans les moyens affectés aux licences là où il y en aurait besoin, en L1, ou encore en gelant leurs postes d'enseignants-chercheurs, là où ils devraient vivifier les formations. Si nous voulons une société à la hauteur des défis écologiques et démocratiques, nous avons au contraire besoin de l'université comme lieu d'apprentissage émancipateur, informé par l'état de la recherche, développant toutes les disciplines, accessible à tous, en tout point du territoire, avec des révolutions pédagogiques qui permettraient une appropriation collective des savoirs, par tous et pour tous.

– **La pertinence et la validité des diplômes semblent également attaquées. Avec quel impact sur le monde du travail ?**

– **Cédric Hugrée**: Les représentants des salariés ne doivent pas céder sur les diplômes et les qualifications comme pivots des conventions collectives. Des recherches ont montré que les conventions renégociées depuis le début des années 2000 mentionnaient de moins en moins les diplômes alors que c'est un droit fondamental pour les salariés en poste et pour ceux qui entrent sur le marché de l'emploi. Si rien n'est fait, les transformations de l'offre de diplômes supérieurs ont toutes les chances de ne jamais se transformer en droit collectif et effectif pour les jeunes salariés. Et ils seront peu armés pour défendre et faire valoir un des fondements de leur emploi et de leur salaire.

– **Arnaud Macé**: C'est à la recherche de stimuler les emplois dont nous avons besoin. La ministre a pourtant rappelé que 130 000 places en licence étaient encore disponibles dans les filières scientifiques. Des filières désaffectées, boudées par le marché du travail, alors qu'elles portent probablement l'espoir pour nos sociétés de vivre mieux. Nous avons besoin d'une université qui laisse le temps à chacun de découvrir les savoirs dont dépend notre avenir collectif. Donnons les moyens et le temps à l'université et à ses agents d'être porteurs de cette intelligence collective.



Lilâ Le Bas.

– **Lilâ Le Bas**: La massification de l'enseignement supérieur est en cohérence avec les besoins futurs de l'économie et de la société, de nombreuses études prospectives le démontrent. C'est une nécessité démocratique, sociale et économique. Il devient aussi urgent de déployer un dispositif global d'aide sociale aux étudiants pour que tous – y compris les 10 % de boursiers ou les 46 % d'étudiants qui doivent travailler – puissent voir leurs conditions d'études s'améliorer. Même les bourses (550 euros par mois au maximum) restent très insuffisantes pour être autonome. Nous demandons toujours qu'une allocation d'autonomie soit accordée à tous les étudiants sans distinction, pour qu'ils aient vraiment le temps et les moyens de choisir et de construire leur parcours. Nous travaillons aussi avec les syndicats sur les conditions de l'insertion professionnelle et notamment la reconnaissance des diplômes. Nous restons vigilants sur tous ces dossiers et nous nous mobiliserons s'il le faut.

– **Simone Cassette**: La hausse des niveaux de diplôme et les difficultés d'insertion pour les jeunes diplômés permettent aux entreprises d'embaucher à bac + 5 pour des postes de technicien supérieur, ce qui induit un déclassement des bac + 2. La logique de « compétences » imposée par le Medef conduit à l'individualisation, à la disparition des niveaux de qualification basés sur des diplômes nationaux. De même, avec le développement des bachelors (bac + 3) dans les écoles privées pour l'encadrement intermédiaire, le Medef veut s'attribuer la mainmise sur une filière complète, sélective, privée et orientée selon ses besoins à court terme. Pour l'Ugict, la licence, le master et le doctorat doivent être reconnus et valorisés dans tous les secteurs de l'économie, c'est l'avenir du travail qualifié qui est en jeu. Nous travaillons avec l'Unef depuis des années sur ces dossiers, comme nous l'avons fait sur les stages, même si la loi reste insuffisante. Et récemment nous avons fait 15 propositions communes pour lutter contre le déclassement des jeunes et relancer l'ascenseur social (voir p. 28). La cause des jeunes diplômés, c'est une des priorités du prochain congrès de l'Ugict, en mars 2018.

CROIX-ROUGE CONSTATS DE PAUPÉRISATION GLOBALE

En janvier, un rapport remis à la ministre du Travail et de l'Emploi soulignait que l'insertion professionnelle des moins de 25 ans est plus difficile en France que dans les autres pays européens. La France est dans le peloton de tête des pays touchés par le chômage des jeunes, «*au 5^e rang sur 16 pays étudiés – après la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal mais loin devant l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas*».

La Croix-Rouge tire la sonnette d'alarme en dénonçant une situation non de simple chômage mais de paupérisation globale. Au-delà des situations individuelles «classiques» dues à des parcours chaotiques ou disruptifs, la Croix-Rouge dénonce l'existence d'une fracture numérique, y compris au sein de la génération née avec le

numérique: «*20% des jeunes en missions locales n'ont pas l'équipement en outils numériques leur permettant d'effectuer des démarches en ligne*». S'appuyant sur de nombreuses enquêtes de santé publique, l'organisation humanitaire souligne également que les jeunes renoncent davantage aux soins que les autres catégories de population, principalement pour des raisons financières. Ils ont d'ailleurs une perception plutôt négative de leur état de santé: «*27,2% des jeunes de plus de 25 ans jugent leur état de santé comme "moyen" et 9,2% considèrent que leur santé est mauvaise ou très mauvaise*». Enfin, elle s'inquiète d'une dégradation des habitudes alimentaires, accompagnée de troubles liés à la suralimentation et/ou à la sous-alimentation.

web

- «Pacte santé 2017 : la Croix-Rouge française s'engage en faveur de la santé globale des jeunes», 31 mai 2017, à retrouver sur www.croix-rouge.fr

- «Enquête sur le coût de la vie étudiante 2017», 20 août 2017, à retrouver sur <http://unef.fr>

- «Ouvrir des perspectives aux jeunes diplômés. 15 propositions de l'Uef et de l'Ugict-Cgt», novembre 2016, à retrouver sur www.ugict.cgt.fr

ÉTUDIANTS LE COÛT DE LA VIE S'ENVOLE

La 13^e enquête annuelle de l'Uef sur le coût de la vie étudiante confirme les préoccupations exposées ci-dessus. La rentrée 2017 aura vu ce coût augmenter de 2,09%, soit près du triple de l'inflation générale. Cette hausse, à un moment qui concentre les principales dépenses (frais d'inscription, emménagement...) va accentuer une précarité et une sélection sociale déjà très présentes dans l'enseignement supérieur. D'où le cri d'alarme lancé par le syndicat étudiant et l'appel à un plan d'urgence gouvernemental, impliquant la levée de mesures telles que la baisse des Apl de 5 euros par mois et l'augmentation des loyers et du

prix des transports, singulièrement dans les principales villes universitaires. Au-delà de ces mesures conservatoires, l'Uef pointe le retard structurel des bourses, dont le montant maximum reste en deçà du coût moyen de la vie pour les étudiants, sachant que la solidarité familiale reste un pilier majeur du financement des études. Elle souligne enfin que le salariat, considéré comme indispensable pour vivre par plus de 50% des étudiants salariés, est la première source d'échec à l'université: plus de 56% des étudiants salariés travaillent davantage qu'à mi-temps, diminuant d'autant le temps passé à réviser ou à aller en cours.

UNEF/UGICT 15 PROPOSITIONS POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS

En juin 2012, les deux organisations syndicales avaient porté de concert une proposition de loi-cadre pour l'emploi des jeunes. Cette interpellation n'était pas restée sans suites, permettant d'arracher la prise en compte des années d'apprentissage pour le calcul de la retraite (2013), une loi réglementant les stages en entreprise (2014), et la mise en place d'une aide à la recherche du premier emploi (2016). Malgré ces avancées, le taux de chômage reste très élevé, avec 25 % des diplômés à bac + 2 ou plus qui ont passé au moins six mois au chômage durant leurs trois premières années d'insertion. L'accès au Cdi reste plus qu'ardu, avec un tiers environ des jeunes diplômés du Supérieur qui n'ont toujours pas de Cdi trois ans après la sortie du système éducatif. Le déclassement salarial à l'embauche est avéré.

Enfin, les discriminations racistes, sexistes ou liées à l'origine sociale continuent. C'est en partant de ce quadruple constat que les deux organisations syndicales ont formulé 15 propositions pour ouvrir des perspectives aux jeunes diplômés, propositions dont l'esprit pourrait se résumer par la devise «protéger, stabiliser, reconnaître». Ce projet d'ensemble vise la mise en sécurité sociale de la jeunesse et des salariés via une série de droits individuels adossés à des garanties collectives: allocation d'autonomie pour relancer l'ascenseur social et permettre aux étudiants de poursuivre leurs études en étant autonomes financièrement et socialement; sécurité sociale professionnelle et nouveau statut du travail; statut de l'encaissement. L'intégralité est disponible sur les sites internet de l'Ugict et de l'Uef.

HARVEY-IRMA SOUFFLE DES TEMPS À VENIR?



CRISTOBAL HERRERA / MAXPPP

**COMME TOUTE CATASTROPHE DE GRANDE AMPLÉUR,
L'OURAGAN IRMA AURA CONSTITUÉ UNE ÉPREUVE DE TAILLE
EN MÊME TEMPS QU'UN RÉVÉLATEUR DES ORDRES EN PLACE.**

Iors de son périple de 7 000 kilomètres, le souffle d'Irma – jusqu'à 295 km/h, accompagné de pluies intenses –, dépression de catégorie 5, la plus élevée sur l'échelle d'intensité des cyclones tropicaux, aura fait une quarantaine de morts. D'une superficie largement supérieure à celle de la France, il aura dévasté d'immenses territoires, imposant l'évacuation de plus de six millions de personnes et provoquant d'innombrables dégâts matériels. Avant même que l'ouragan ne soit requalifié en tempête tropicale et n'aille se diluer dans les courants d'air froid, il aura provoqué nombre de débats sur la nature du phénomène, ses causes et l'attitude des pouvoirs publics, dans tous les territoires meurtris, qu'il s'agisse du continent américain ou des Antilles.

Malgré des pertes humaines et matérielles très lourdes, la catastrophe n'aura pas été exempte d'une dimension comique, fournie par Rush Limbaugh, célèbre animateur radio de l'ultradroite américaine, et grand climatosceptique. Alors qu'il prétendait qu'irma et Harvey n'étaient que

des fantasmes libéraux, il a finalement dû se rendre à l'évidence et abandonner son studio en même temps que quelques-unes des certitudes. L'anecdote illustre à la fois le poids du réel et la résistance des dénis climatosceptiques, puisque la majeure partie de l'establishment républicain continue à estimer «déplacé» le fait qu'un lien puisse exister entre activité humaine et dégradation du climat. Ces résistances ont sans doute un lien avec une autre évidence, malheureusement confirmée par Harvey et Irma, comme elle l'avait été par Katrina: face à la catastrophe naturelle, tous sont frappés, mais de façon (très) inégale selon le type de société qui prévaut, en amont comme en aval. Tous les propriétaires de véhicules automobiles n'ont pas, par exemple, la faculté de

se garer à l'abri dans les hauteurs d'une tour parking de 60 étages. Et pour les trois quarts d'entre eux, ils «bénéficient» d'une assurance qui ne couvre pas les catastrophes naturelles. Trop cher. Il en va de même pour les zones d'habitation, plus ou moins à risques... Dans des moments où l'urgence rend les inégalités insupportables, le bilan des pouvoirs publics a évidemment été scruté de près, dans tous les territoires meurtris, singulièrement les îles, souvent plus exposées, moins dotées en infrastructures et en services publics, plus difficiles, enfin, à évacuer.

L'annonce d'un nouvel ordre climatologique ?

En France, une polémique s'est développée autour de l'action du gouvernement. Avait-il su anticiper les difficultés, tant météorologiques que matérielles et humaines ? Si la question est légitime, les bases d'un procès semblent fragiles. Des mesures ont bel et bien été prises et il est difficile, concernant les «pillages», de distinguer les vols purs et simples des opérations de nécessité et de survie. Enfin, toute catastrophe, même annoncée et prévue, est par définition porteuse d'inconnues et d'aléas. Si une commission parlementaire voit le jour sur cette question – ce qui peut être utile et souhaitable – elle démêlera les faits du sentiment d'abandon et d'injustice qui prévaut toujours en ces circonstances. Mais elle devra ne pas avoir la mémoire courte et se pencher sur des éléments éclairants d'ores et déjà publics.

Rappelons ainsi qu'une enquête parlementaire de 2014, conduite par René Dosiére et Daniel Gibbes, avait mis en garde sur la situation économique et sociale de Saint-Martin, dégradée par un parti pris de moins-disant fiscal et une pauvreté préoccupante avec 10 % de la population au RSA, tandis que le taux de chômage y avoisine les 30 %. Reconstruire? Certes, mais sur du sable ou sur une assise économique durable?

Louis SALLAY

Solidarité

L'Avenir social et la Cgt lancent un appel à la solidarité suite au passage d'Irma dans les Antilles et aux dégâts considérables causés par cet ouragan.
Adresssez vos dons par chèque à l'ordre de : L'Avenir Social-Solidarité Antilles 263, Rue de Paris – Case 419, 93514 Montreuil Cedex

GARANTIES COLLECTIVES

DÉMANTÈLEMENT À TOUS LES ÉTAGES

LE PATRONAT EN RÊVAIT. AVEC LES ORDONNANCES, LES EMPLOYEURS AURAIENT LA FACULTÉ DE SIGNER JUSQUE DANS LES ENTREPRISES DES ACCORDS DÉROGATOIRES SUR DES SUJETS AUSSI IMPORTANTS QUE LA MOBILITÉ, LES SALAIRES ET LE TEMPS DE TRAVAIL.

Une image vaut souvent mieux que de longs discours. Lorsque, le 31 août, Muriel Pénicaud dévoile ses ordonnances modifiant le Code du travail, elle suggère aux délégations syndicales une situation qui résume les intentions gouvernementales. Soit une start-up, une petite entreprise composée, on l'imagine, de jeunes ingénieurs. Demain, il y sera possible, par le truchement des dispositions annoncées, d'engager une négociation en direct avec les salariés pour troquer, par accord, l'une des principales garanties conventionnelles de branche, à savoir la prime d'ancienneté, contre une prime de garde d'enfants.

Ce que cet exemple laisse entrevoir des relations sociales futures ? La manière dont le modèle qu'il annonce peut vieillir ? Les garde-fous pour éviter des tensions entre salariés avec et sans enfants, salariés avec expérience et sans expérience ? La nouvelle ministre du Travail, bien sûr, n'en dit pas un mot. «*Désormais tout est possible par la négociation d'entreprise*», se contente-t-elle de préciser. Pour le moins ! Retour sur quelques-unes des mesures phares qui s'annoncent.

– L'avènement de négociations sans syndicat. L'une des dispositions les plus spectaculaires incluses dans les ordonnances est le droit qui va être accordé aux employeurs des entreprises de moins de 50 salariés de négocier des accords en l'absence d'un délégué syndical. Dans les entreprises de 20 à 49 salariés, cela leur

sera possible en recourant à un élu du personnel non mandaté. Dans les plus petites, en discutant directement avec les salariés de la définition des conditions de travail et d'emploi. Autrement dit, la norme sociale qui transformera leurs conditions de vie dans et hors l'entreprise et, avec elles, celles de tous leurs concurrents... Adieu la défense de l'intérêt général, la reconnaissance du rôle spécifique joué par les organisations syndicales. Seul garde-fou concédé par le gouvernement à cette réforme qui va toucher de plein fouet l'aménagement du temps de travail, la mobilité ou encore les éléments de la rémunération : que de tels accords soient validés par les deux tiers du personnel. «*Qu'adviendront les droits collectifs ? Quelle sécurité va être apportée pour éviter que le Fn parvienne à se faire entendre et à s'imposer dans les négociations ?*», interpelle Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-Cgt. Une question que la ministre du Travail a bien sûr évité d'aborder.

– L'extension du recours au référendum. Quant à la possibilité assurée aux employeurs de recourir plus largement à des référendums pour valider des accords minoritaires – cette fois en permettant qu'ils soient à leur seule initiative –, la ministre ne l'a guère commentée. On le comprend. Pour commencer, cette mesure remet fortement en cause le principe d'une validation majoritaire des accords collectifs. De plus, elle s'avèrera très vite être une imposture. «*Car ne*

nous y trompons pas, prévient Karl Ghazi, secrétaire de l'Ud Cgt de Paris, membre de la direction du Commerce Cgt de Paris : *cette disposition ne préfigure en rien une quelconque velléité gouvernementale de développer la démocratie en entreprise. Ce sera l'employeur, et lui seul, qui définira le moment, lui qui fixera la question à poser, lui encore qui choisira le périmètre de l'entreprise concerné par le référendum.*» En 2015, les salariés de l'usine Smart de Hambach (57) ont testé le pouvoir dévastateur d'un tel dispositif sur les collectifs de travail. Imposé à l'automne 2015 par une direction soucieuse d'obtenir satisfaction contre l'avis de la Cgt et de la Cfdt, majoritaires sur le site, le référendum concernait, sans faire de distinction dans la question posée, le passage de 35 à 39 heures dans des conditions horaires fort différentes pour les ouvriers d'un côté, et les cadres de l'autre.

– La sujétion annoncée des contrats de travail aux accords d'entreprise. Autre mesure incluse dans les ordonnances et qui n'a pas fait beaucoup de bruit : tous les accords d'entreprise signés demain s'imposeront au contrat de travail, même si les salariés ont négocié, au moment de leur entretien d'embauche, des clauses plus favorables. Ce le sera d'autant plus aisément que tout refus de leur part équivaudra à un licenciement pour cause réelle et sérieuse. Impossible dès lors pour les ingénieurs, les cadres et les techniciens, pour les ouvriers et les employés, de défendre leurs droits. L'employeur



pourra licencier des salariés sur la base d'un accord collectif, et ce sans plan de sauvegarde de l'emploi, sans contrat de sécurisation professionnelle, sans critère d'ordre, sans priorité de réembauche, sans contrôle du motif économique de licenciement, explique dans une note le secteur confédéral Droit, libertés, actions Juridiques (Dlaj). Quant au juge, ajoute-t-il, il ne pourra pas contrôler si le licenciement est justifié par un motif économique. D'ailleurs, sur ce sujet comme sur tous les autres, les ordonnances satisfont une vieille revendication patronale : maîtriser parfaitement le coût des entorses patronales à la loi. Non seulement, elles préviennent les employeurs délictueux du niveau des indemnités prud'homales maximales auxquels ils pourraient être condamnés, mais elles annoncent des pénalités à un niveau extrêmement bas : un mois de salaire brut par année d'ancienneté, contre six mois minimum auparavant.

- Pleins pouvoirs à l'employeur. Déposséder les syndicats de la représentation des intérêts des salariés. Retirer aux

personnels toute une série de garanties collectives de branche, jusqu'aux congés pour enfants malades ou congés exceptionnels pour événements familiaux. Délocaliser la fixation de la norme, individualiser et isoler les salariés : mises bout à bout, les mesures incluses dans les ordonnances précisent parfaitement le projet proposé. Il achève le travail engagé en 1984, permettant la signature des premiers accords dérogatoires et conforté par les lois Fillon de 2004, Rebsamen et Macron de 2015, El Khomri de 2016. Textes qui, les uns après les autres, s'étaient attachés à réviser les règles de la négociation sociale pour accélérer le processus de démantèlement de la hiérarchie des normes. «Désormais, poursuit Karl Ghazi, le patronat dispose d'une boîte à outils qui va lui permettre, en fonction du rapport de force du moment, d'entamer les droits individuels et les garanties collectives à l'étage et à l'endroit qui lui conviennent» : au niveau de la branche si le rapport de forces lui est favorable, niveau qui pourra demain encadrer les conditions de recours aux Cdd et aux nouveaux «contrats d'opération» ou contrats de chantiers, désormais ouverts

à tous. Ou au niveau de l'entreprise ou de l'établissement où, sans aucun contrôle syndical, les employeurs auront la main libre sur la rémunération, l'organisation du temps de travail et la mobilité.

- Au-delà de la fusion des Irp. Et ce n'est pas le remplacement des Dp, Ce et Chsct par un comité social et économique (Cse) qui permettra de contrebalancer ce projet. Loin de là. Cette réforme, en effet, ne pose pas seulement de sérieuses questions sur l'avenir des Chsct, et à travers eux sur le devenir des conditions de travail et la défense de la santé des salariés. «L'opération fait craindre une transformation radicale de la fonction même des instances de défense et de représentation du personnel, assure Sophie Binet. En décidant leur hypercentralisation, le gouvernement organise leur éloignement des collectifs de travail. Chez Orange, des 1 000 délégations du personnel et 19 instances Ce ne resteront plus que 19 Cse». Une diminution spectaculaire du nombre d'élus sans qu'aucun droit nouveau ne soit reconnu à ces nouvelles instances.

Martine HASSOUN

UGICT

Calendrier

• Emploi

Le prochain séminaire mensuel de l'Institut syndical européen aura pour thème : « La négociation collective dans un monde en mutation, principaux résultats des perspectives de l'emploi de l'Ocde ». Il aura lieu le 28 septembre, boulevard du Roi-Albert-II à Bruxelles.

• Justice

Le Syndicat des avocats de France consacre son 27^e colloque sur le droit des étrangers aux violences faites aux mineurs étrangers. Il aura lieu à Lille, le samedi 30 septembre.

• Travail

Organisée par le réseau de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), la 14^e semaine de la qualité de vie au travail se déroulera du 9 au 13 octobre. Le colloque d'ouverture, « Un management de qualité, ça s'apprend ? » se tiendra le 9 octobre au siège de la Mgen, partenaire de l'événement, à Paris à partir de 9 h 30. En savoir plus sur www.anact.fr

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le 11 octobre.

• Rencontres

Les prochaines Rencontres d'*Options* auront lieu le 12 octobre à Montreuil, salle du Ccn. Elles auront pour thème : « Le numérique : ubérisation ou levier du management alternatif ? »

• Livre-Communication

Le congrès de l'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens (Ufict) Livre-Communication aura lieu du 15 au 17 novembre.

• Cheminots

Le 13^e congrès de l'Union fédérale cadres et maîtrises (Ufcm) de la Cgt-Cheminots se déroulera à Saint-Malo du 21 au 23 novembre.

• International

La Fédération mondiale des travailleurs scientifique se réunira à Dakar, au Sénégal, du 4 au 8 décembre, pour sa 22^e assemblée générale. Le 5 décembre est programmé un symposium sur le thème : « Science et développement durable en Afrique et pour l'Afrique. »

Formation

• Management

« Comprendre les déterminants de l'entreprise et du management » est le thème d'un stage que l'Ugict-Cgt organise du 1^{er} au 6 octobre à l'Institut du travail de Strasbourg. Ce stage s'adresse aux membres des directions de l'Ugict-Cgt, des unions fédérales et des commissions départementales, ainsi qu'aux délégués syndicaux centraux et dirigeants nationaux de groupes, secrétaires ou représentants des Cce, aux élus et mandatés. Parmi les objectifs de cette formation : comprendre les stratégies patronales en matière d'organisation des entreprises et de management ; identifier les obstacles à l'action collective ; dégager des pistes alternatives.

Pour connaître l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt en 2017, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation

Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Droit Dans *Le Droit ouvrier*, Emmanuel Dockès, Dominique Méda et Marie-Laure Morin analysent les principes qui fondent la future réforme du droit du travail. Sont ainsi traités : la faveur donnée à la négociation d'entreprise, « une constante du législateur depuis plus de trente ans », le plafonnement des indemnités en cas de licenciement « *injustifié* », mais aussi les contours des futures réformes de la formation professionnelle et de l'indemnisation du chômage. Une analyse ainsi résumée : « *Ce qui nous est proposé est d'abaisser les protections pour accroître la compétitivité* ». → *Le Droit ouvrier*, juillet 2017

Management Sous le titre « Managers au bord de la crise de nerfs », la revue *Santé et Travail* consacre un dossier à ceux qui, dans le privé comme dans le public, sont la cheville ouvrière des organisations. Après avoir envisagé la situation de l'encadrement de proximité « *malmenée et désorienté* », ce dossier fait le point sur le droit des forfaits jours, dresse le bilan « *plutôt négatif* » de ce que l'on appelle le nouveau management public et critique « *l'entreprise libérée* », entreprise qui supprimerait l'encadrement intermédiaire au prétexte de donner de l'autonomie aux salariés.

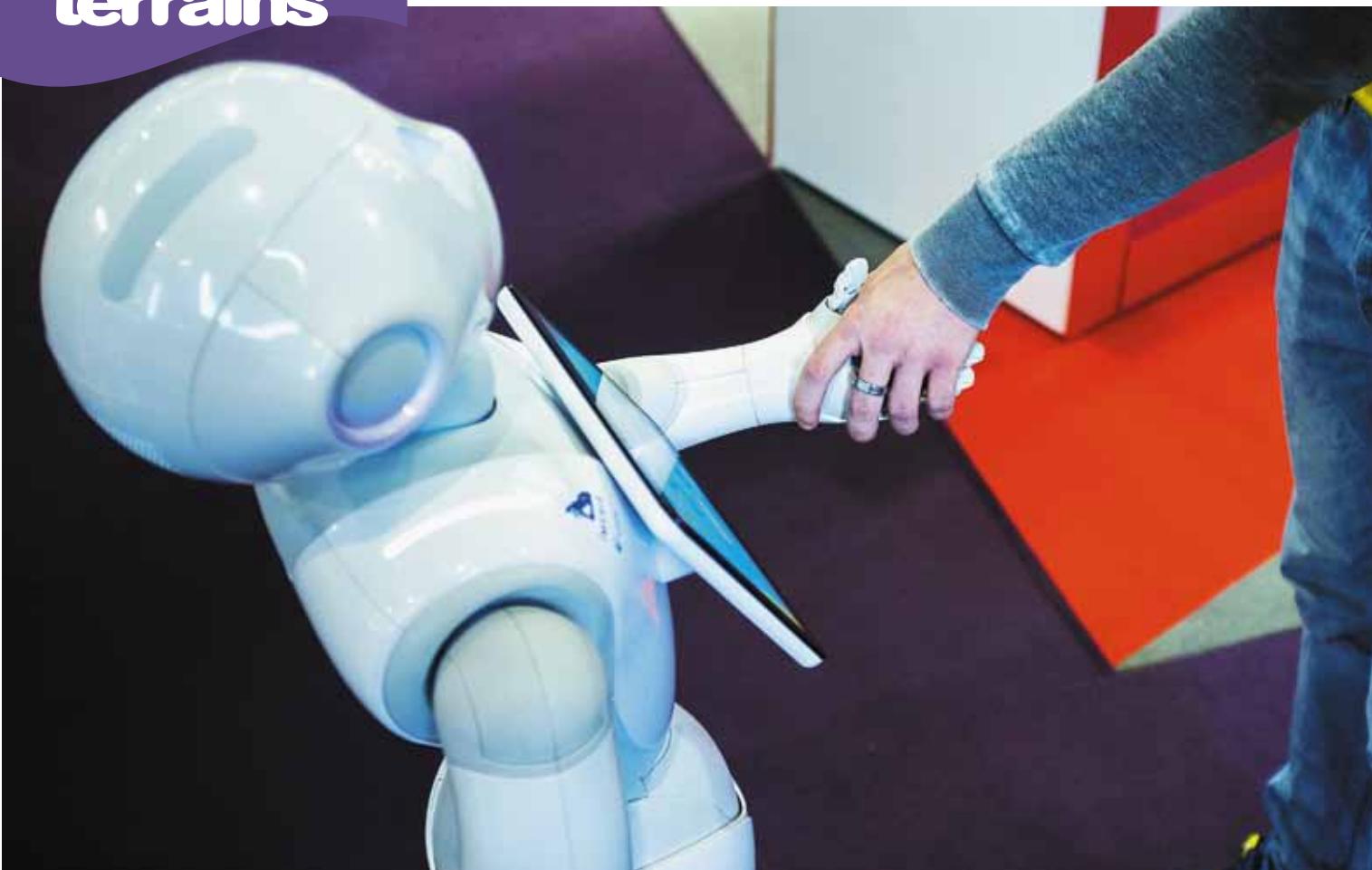
→ *Santé et Travail*, juillet 2017

Formation Comment mieux former les managers et les ingénieurs de demain ? C'est à cette question que veut répondre *Travail et Changement*, la revue du réseau Arcat-Anact pour l'amélioration des conditions de travail. Sur la base d'un projet baptisé « *Faire école* », l'idée est d'éditer un document de recommandations, sous la forme d'un Livre blanc destiné à nourrir le débat public autour de trois thématiques principales : les conditions de travail, la notion de « management de qualité » et la formation initiale et continue.

→ *Travail et Changement*, avril-juin 2017

International Pour la première fois, *Chronique internationale*, revue de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) consacre son numéro spécial annuel aux relations professionnelles en Asie et principalement en Asie du Sud-Est. À l'exception de la Chine et de Singapour, déjà étudiés, ce numéro porte sur des pays jusqu'à présent jamais couverts par les travaux de l'institut : Taïwan, Philippines, Vietnam, Thaïlande, Malaisie et Indonésie. Trois thèmes principaux traversent ces monographies : le travail décent et la condition ouvrière ; le sort des travailleurs migrants ; la résurgence des conflits sociaux.

→ *Chronique internationale*, août 2017.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE HOMME VS MACHINE: FAUDRA-T-IL CHOISIR ?

UN RAPPORT ANALYSE LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL PLUTÔT QUE DE SE FOCALISER SUR SA SUPPOSÉE DISPARITION.

Jusqu'où la machine pourra-t-elle remplacer l'homme? Ce n'est pas le champion du monde de jeu de go, battu en mars 2016 par un ordinateur, qui contestera la pertinence de la question. Sous l'effet conjugué de l'augmentation de la puissance de calcul, des progrès en algorithmique et de l'accès à des données massives, l'intelligence artificielle ne cesse de repousser les limites de son pouvoir. Il ne s'agit pas simplement des logiciels de traduction automatique ou des assistants vocaux plus ou moins sophistiqués, déjà disponibles sur les smartphones ou à domicile, mais d'une multitude d'applications dans des secteurs aussi variés que la défense, le commerce, la finance, les transports où l'agriculture, comme l'a montré un récent rapport de l'Office par-

lementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques⁽¹⁾. Or, ce saut technologique a fait resurgir, au cours des derniers mois, le spectre d'une disparition du travail par le développement de l'automatisation.

Le risque est-il réel? « Nous sommes passés d'un scénario de polarisation dans lequel d'une part les emplois très manuels, d'autre part les emplois basés sur les talents semblaient préservés de l'automatisation, à un scénario de trans-

formation qui touche beaucoup plus de monde », souligne France Stratégie. C'est cette mutation qui a alimenté les craintes d'une disparition massive des emplois, craintes qui, jusqu'à présent, ont monopolisé le débat. Mais aussi « occulté tout raisonnement », prévient un groupe de travail copiloté par France Stratégie et le Conseil national du numérique. Ce dernier propose de dépasser les visions catastrophistes pour s'intéresser davantage aux moyens d'anticiper les impacts ...

Ethique

« Humain/non-humain à l'ère de l'intelligence artificielle », « Admission postbac, cas d'école des algorithmes publics », simulation de procès pour faire le lien entre éthique, algorithmes et justice... En janvier, la Commission nationale de l'informatique et des libertés parrainerait un cycle de débats publics et collectifs sur les enjeux éthiques des algorithmes. Une restitution de ces débats est attendue pour cet automne avec la publication d'une série de recommandations en matière de politiques publiques.

(1) « Pour une intelligence artificielle maîtrisée, utile et démystifiée », mars 2017, à lire sur www.senat.fr/opecst

... économiques et sociaux de l'intelligence artificielle⁽²⁾ après avoir auditionné experts, universitaires, représentants des entreprises et organisations syndicales, dont la Cgt.

Mener une réflexion collective à tous les niveaux

Dans ce cadre, il ne priviliege pas le scénario d'une disparition irréversible du travail mais envisage davantage ses transformations. Les collaborations entre l'homme et la machine vont prendre de multiples formes : si certains métiers peuvent être effectivement entièrement remplacés par des machines autonomes, de nouveaux métiers vont apparaître dans la conception et la maintenance, par exemple. Surtout, la société a son mot à dire : certains métiers « resteront entièrement le propre de l'homme car le remplacement de l'homme par l'intelligence artificielle sera considéré comme inacceptable, inefficace ou non bénéfique pour la société », insiste le rapport.

Dans d'autres cas encore, se profilent des formes de coopérations entre l'homme et la machine, cette dernière devenant plutôt une assistante ou une partenaire de l'activité humaine. France Stratégie fait ici notamment référence à une étude du Conseil d'orientation pour l'emploi qui propose une approche par tâches et non exclusivement par métiers (voir ci-contre). Selon cette étude, moins de 10 % des emplois seraient effectivement menacés de disparition.

Ce qui se joue en réalité, c'est la complémentarité entre l'homme et la machine. Mais comment organiser une réflexion de manière collective, à la fois pour anticiper l'impact économique et social de l'intelligence artificielle et pour réfléchir à la répartition des gains de productivité permis par le numérique ? Deux voies sont envisagées : primo, une transformation des modes de formation tout au long de la vie à l'aune de cette nouvelle complémentarité ; secundo, la mise en place d'un dispositif de concertation associant acteurs de l'emploi, de la formation ou partenaires sociaux à plusieurs échelons : le niveau national, régional mais aussi le bassin d'emploi, la branche professionnelle ou l'entreprise. À défaut, préviennent les auteurs du rapport, une approche basée sur la seule réduction des coûts « aurait les effets dramatiques de destruction d'emploi que nous annoncent les Cassandre ».

Christine LABBE

(2) « Contribution à la stratégie nationale en intelligence artificielle », juin 2017, www.strategie.gouv.fr

VINCENT ISORE / MAXPPP



PROSPECTIVE UN FUTUR SANS EMPLOI ?

SELON UNE ÉTUDE DU CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI, MOINS DE 10 % DES EMPLOIS SERAIENT RÉELLEMENT VULNÉRABLES ET MENACÉS DANS LEUR EXISTENCE.

« **L**'apocalypse du travail n'aura pas lieu» : ce titre d'un article écrit par deux universitaires américains et publié dans *Le Monde Économie*⁽¹⁾ pourrait résumer le sens d'une étude récente du Conseil d'orientation pour l'emploi (Coe). Selon ce rapport⁽²⁾, les inquiétudes autour d'un «*futur sans emploi*», en lien avec les progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle, ne se vérifient pas : ce sont en réalité moins de 10 % des emplois existants qui présenteraient aujourd'hui un «*cumul de vulnérabilités susceptibles de menacer leur existence*». Ces emplois dits «exposés» aux mutations technologiques

sont le plus souvent, souligne le rapport, des métiers manuels et peu qualifiés, notamment dans l'industrie, même si les possibilités d'automatisation vont s'étendre à des emplois de plus en plus qualifiés.

Pour autant, une part bien plus importante des emplois – au moins 50 % d'entre eux – seront potentiellement impactés par ces mutations, voire profondément transformés. Ce qui se joue en réalité, c'est non

une diminution irréversible du nombre d'emplois mais une transformation des métiers et des méthodes de travail, y compris dans des secteurs jusque-là épargnés, singulièrement dans les services. Le Coe dresse une liste des métiers concernés. Il s'agit des agents d'entretien, des employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration mais aussi des enseignants, des techniciens et agents de maîtrise de la maintenance ou des cadres administratifs, comptables et financiers.

Pessimisme ou optimisme ? Question de méthode

On est loin des études qui se concentrent sur le risque d'une destruction massive des emplois, en évaluant à presque 50 % la part des emplois dits «à risque élevé». Question de méthode, notamment. C'est ce que souligne en substance le Coe, qui a voulu s'extraire d'une stricte approche prospective de quantification du risque pour s'appuyer sur les conditions effectives du travail des salariés en poste en France. Il s'est donc appuyé, pour affiner son analyse, sur les données issues de l'enquête «Conditions de travail» et a privilégié une approche non par métiers, mais par tâches. Il explique : «*Lorsqu'une machine se substitue à une activité humaine, elle se substitue en réalité à une ou plusieurs tâches, c'est-à-dire à la manière d'effectuer une activité de travail en mobilisant certaines compétences : non à des métiers.*»

Partant de là, le choix a été de se baser sur des données individuelles, seules capables de décrire la réalité des emplois, en l'occurrence des salariés français, en prenant en compte la complexité de leur contenu. Cette méthode d'analyse permet de contrebalancer les scénarios les plus pessimistes. Tout en restant prudents, les auteurs du rapport l'affirment : «*La perspective d'une disparition massive des emplois existants n'est donc pas la plus probable.*» C.L.

(1) *Le Monde Économie*, 7 juin 2017.

(2) Conseil d'orientation pour l'emploi, «Automatisation, numérisation et emploi», 10 janvier 2017, à retrouver sur www.coe.gouv.fr

Fonction publique

Un agent gréviste peut prétendre à la protection fonctionnelle

Les dispositions de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, ne font pas obstacle à ce qu'un agent public demande à bénéficier de la protection fonctionnelle pour des faits survenus à une date à laquelle il participait à un mouvement de cessation collective et concertée du travail. C'est ce qu'a rappelé le Conseil d'État dans une décision du 22 mai 2017⁽¹⁾. Toutefois, il appartient à cet agent d'établir que les faits dont il a été victime sont en lien avec l'exercice de ses fonctions, au sens de ces mêmes dispositions.

En l'espèce, M. X avait été recruté en 2003, en qualité d'agent non titulaire, pour exercer des fonctions de formation en boucherie au sein du centre de formation des apprentis Nicolas-Albano relevant de la commune de Sète. À la rentrée scolaire de septembre 2012, avec d'autres enseignants, il avait participé à un mouvement de grève qui a duré plusieurs semaines. M. X avait sollicité du maire de Sète le bénéfice de la protection fonctionnelle, prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, afin d'intenter devant l'autorité judiciaire une action en diffamation contre une organisation patronale à l'origine de la publication, le 11 septembre 2012, d'un article de presse relatant le conflit social en cours. Par une décision du 29 mars 2013, le maire de Sète avait refusé d'accorder la protection fonctionnelle à cet agent au titre de la période au cours de laquelle ce dernier était en grève. Par un jugement du 10 juillet 2014, le tribunal administratif de Montpellier avait rejeté sa demande tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de cette décision de refus et de la décision rejetant son recours gracieux dirigé contre cette décision. Puis la commune de Sète se pourvoyait en cassation contre l'arrêt du 27 novembre 2015 par lequel la cour administrative d'appel de Marseille, faisant droit à l'appel de M. X, avait annulé ce jugement ainsi que les décisions litigieuses.

Le Conseil d'État, dans sa décision du

Pour protéger la réputation d'un agent qui en fait la demande, une administration peut communiquer dans la presse, voire prendre en charge ses frais d'avocat à l'occasion d'un procès contre un tiers. Elle ne peut lui refuser ce droit au motif qu'il aurait été en grève.

Edoardo MARQUÈS

22 mai 2017, rejette le pourvoi de la commune de Sète et donne raison à l'agent gréviste. **Le Conseil d'État indique, en outre, que la circonstance qu'à la date de la publication de l'article au titre duquel la protection était demandée M. X était gréviste n'était pas, par elle-même, de nature à exclure l'existence d'un lien entre les faits invoqués et les fonctions de l'agent en cause.**

Quelques rappels relatifs au régime de la protection fonctionnelle

On rappellera que la protection fonctionnelle ne peut pas être demandée par une autre entité que l'agent lui-même. Ainsi une organisation syndicale ou une association professionnelle ne sont pas fondées à la demander à la place de l'agent en cause.

Pour des raisons de preuves, l'agent qui souhaite demander le bénéfice de la protection fonctionnelle à son employeur doit le faire par écrit en recommandé avec demande d'accusé de réception en présentant les motifs de sa demande, appuyés par tout document (article de presse le mettant en cause, dépôt de plainte contre un tiers pour coups et blessures, etc.).

(1) CE, 22 mai 2017, commune de Sète, requête n° 396453.

(2) Publié au *Journal officiel* du 29 janvier 2017.

Il revient à l'autorité ayant pouvoir de nomination, sous le contrôle du juge administratif, d'apprécier les mesures de protection adéquates. Il peut s'agir de prendre en charge les frais d'avocat de l'agent à l'occasion d'un procès contre un tiers, mais pas seulement. Il peut également s'agir d'une réponse de l'administration par voie de presse ou de communiqué visant à protéger la réputation d'un agent, d'un changement d'affectation, avec l'accord de l'agent en vue de ne pas l'exposer davantage à des pressions ou attaques etc.

L'administration ne peut en aucun cas désigner un conseil à l'agent; tout juste peut-elle proposer une liste d'avocats si l'agent s'estime démunie. S'agissant des frais d'avocat, le décret n° 2017-97 du 26 janvier 2017⁽²⁾, vient préciser les conditions de prise en charge, par l'employeur, des frais et honoraires exposés par les agents publics ou anciens fonctionnaires ou leurs ayants droit dans le cadre des instances civiles ou pénales. Ce texte s'applique aux demandes de prise en charge de frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales introduites pour des faits survenant à compter du 30 janvier 2017.

En ce qui concerne les agents publics de la fonction publique territoriale, il est important de rappeler que, alors même que l'agent en cause doit demander le bénéfice de la protection fonctionnelle par écrit à l'autorité territoriale (maire, président de conseil départemental, régional etc.), c'est à l'assemblée délibérante (conseil municipal, conseil départemental...) qu'il revient de l'accorder par voie de délibération.

Comme on l'a vu dans l'affaire de M. X tout refus d'accorder le bénéfice d'une protection fonctionnelle peut faire l'objet d'un recours devant le juge administratif dans les deux mois qui suivent la réponse de l'employeur. En cas de silence de ce dernier, durant deux mois suivant la demande de l'agent, celui-ci dispose à partir de cette date, d'un délai de recours de deux mois pour saisir le juge administratif.

droits Ordonnances

Plus de sécurité pour les employeurs, moins pour les salariés

Les ordonnances préparées par le gouvernement constituent un bouleversement sans précédent du Code du travail dans le sens d'un renforcement de la sécurité juridique pour les employeurs et en revanche d'un accroissement de l'insécurité pour les salariés. Ces textes ne sont pas de nature à favoriser l'amélioration de la situation de l'emploi, mais constituent une cause supplémentaire de précarité.

Michel CHAPUIS

Le texte des 5 ordonnances (160 pages), présenté le 21 août, est en conformité avec les dispositions du projet de loi d'habilitation, voté par le Parlement le 3 août. Selon le gouvernement, ces ordonnances devraient être adoptées en conseil des ministres le 20 septembre et publiées au *Journal officiel* dans les jours suivants. La loi de ratification devrait ensuite être adoptée par le Parlement avant la fin du mois de septembre. Les ordonnances auraient alors valeur législative. Des décrets devraient préciser de nombreux points importants (exemple : le nombre de membres de la délégation du personnel dans la nouvelle institution – le comité social et économique (Ces) – et leurs moyens : heures de délégation notamment). L'ensemble du nouveau dispositif devrait être applicable le 1^{er} janvier 2018.

Thèmes

Ces 5 projets d'ordonnances sont les suivants :

- **ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales ;**
- **ordonnance relative au renforcement de la négociation collective ;**

- **ordonnance portant diverses mesures relatives au cadre de la négociation collective ;**
- **ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail ;**
- **ordonnance relative au compte professionnel de prévention.**

Contenu

Parmi les nombreuses règles que ces projets d'ordonnances entendent modifier, en voici plusieurs qui retiennent l'attention (liste non exhaustive).

Réduction de la réparation des licenciements injustifiés

Le projet prévoit une forte réduction de la réparation pour les salariés en cas de licenciement injustifié («sans cause réelle et sérieuse») ; la réparation intégrale des préjudices, qui est la règle, serait abandonnée.

Le juge ne pourrait plus tenir compte du préjudice réel du salarié licencié pour octroyer une réparation intégrale mais devrait appliquer un barème obligatoire de réparation forfaitaire d'un niveau très peu élevé.

Exemple emblématique, dans le cas d'un salarié ayant deux ans d'ancienneté dans une entreprise : son indemnité est aujourd'hui de six mois de salaire brut au

minimum ; demain, elle sera de strictement trois mois.

Ainsi, l'employeur qui procédera à un licenciement injustifié (illégal) bénéficiera d'une situation sécurisée.

Il s'agit là d'une atteinte à la règle fondamentale du droit civil de réparation des préjudices⁽¹⁾.

Il conviendrait de vérifier que ces nouvelles dispositions ne constituent pas une discrimination indirecte à l'égard des femmes salariées (quelle est la répartition femmes-hommes des licenciements par motifs et par année ? Quelle est la répartition femmes-hommes des saisines des prud'hommes pour licenciements par motifs et par année ?).

Des exceptions très limitées à cette réparation forfaitaire sont prévues en cas de discrimination ou d'atteinte à une liberté fondamentale. Dans ces cas, grâce au droit international des droits de l'homme, la réparation devrait continuer d'être intégrale.

Réduction des droits des salariés face aux décisions des entreprises multinationales en matière de licenciement pour motif économique

Le projet prévoit que «les difficultés économiques, les mutations technologiques ou la nécessité de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise s'apprécient au niveau de cette entreprise si elle n'appartient pas à un groupe et dans le cas contraire, au niveau du secteur d'activité commun au sein et à celui des entreprises du groupe auquel elle appartient, établies sur le territoire national, sauf fraude. [...] »

(1) Lire à ce sujet Michel Miné, « Indemnités prud'homales : vers une réparation forfaitaire et limitée de la perte injustifiée de l'emploi », sur Theconversation.com, 2 juillet 2017.

Réduction des droits des salariés en contrats précaires (Cdd et intérim).

Le projet prévoit la détermination des conditions de recours aux contrats de travail à durée déterminée et aux contrats de travail temporaire par la convention ou l'accord collectif de branche : durée totale du contrat de travail à durée déterminée ou du contrat de mission, nombre maximal de renouvellements possibles, calcul du délai de carence, etc.

Là encore, il conviendrait de vérifier que ces nouvelles dispositions ne constituent pas une discrimination indirecte à l'égard des femmes salariées. Seuls les motifs seraient encore du seul domaine de la loi.

Réduction de la capacité juridique de contestation par les organisations syndicales d'un accord d'entreprise pour des raisons de légalité

Le projet prévoit notamment que «*toute action en nullité de tout ou partie d'une convention ou d'un accord collectif doit, à peine d'irrecevabilité, être engagée avant l'expiration d'un délai de deux mois [...]*».

Fusion des institutions représentatives du personnel

Un «comité social et économique» (Cse) est mis en place dans les entreprises d'au moins onze salariés.

Il se substitue aux Dp, au Ce et au Chsct. La fusion n'a pas lieu à droit constant. Il en est ainsi en particulier pour le Chsct : certaines de ses prérogatives et certains de ses moyens d'action (le droit d'enquêter, etc.) ne figurent plus ou sont minorés (le droit à l'expertise indépendante).

Dans les entreprises pourvues d'instances représentatives du personnel élues à la date de publication des ordonnances, le comité social et économique est mis en place au terme du mandat en cours de ces élus et au plus tard au 31 décembre 2019. Les mandats des membres du comité d'entreprise, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de la délégation unique du personnel et des délégués du personnel, cessent au plus tard le 31 décembre 2019.

Réduction de la capacité de négociation des organisations syndicales de travailleurs salariés

La loi, dans le prolongement de lois précédentes, vise à donner la priorité aux accords d'entreprise dans l'élaboration du droit du travail.

Dans les entreprises «inorganisées» syndicalement, des dispositions dérogatoires sont prévues :

- dans les entreprises de moins de 11 salariés : «référendum» d'initiative patronale avec les salariés ;
- dans les entreprises dont l'effectif habituel est compris entre 11 et 20 salariés : en l'absence d'élus du personnel – «référendum» d'initiative patronale avec les salariés ;
- dans les entreprises dont l'effectif habituel est compris entre 11 et moins de 50 salariés, les accords d'entreprise ou d'établissement peuvent être négociés, conclus et révisés :

- par un ou plusieurs salariés expressément mandatés ;
- par un ou des membres de la délégation du personnel.

- dans les entreprises dont l'effectif habituel est au moins 50 salariés, les membres de la délégation du personnel peuvent négocier, conclure et réviser des accords collectifs de travail s'ils sont expressément mandatés à cet effet par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives.

En l'absence de membre de la délégation du personnel mandaté, les membres de la délégation du personnel qui n'ont pas été expressément mandatés par une organisation peuvent négocier, conclure et réviser des accords collectifs de travail. Quand aucun membre de la délégation du personnel n'a manifesté son souhait de négocier, les accords d'entreprise ou d'établissement peuvent être négociés, conclus et révisés par un ou plusieurs salariés expressément mandatés par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives

Modalités d'appréciation du caractère majoritaire des accords d'entreprise

L'accord d'entreprise pour être valide devra être signé par des syndicats représentants plus de 50 % des suffrages, valablement exprimés, en faveur d'organisations représentatives, à compter du 1^{er} mai 2018.

Mise à l'écart aggravée du principe de faveur

La mise à l'écart du principe de faveur est aggravée : sauf disposition explicite avant le 1^{er} janvier 2019, dans certaines matières, les clauses des accords de branche n'ont

plus d'effet impératif à l'égard des accords d'entreprises.

Conseil d'entreprise

Un conseil d'entreprise peut être institué par accord d'entreprise ou par accord de branche étendu.

Ce conseil d'entreprise exerce l'ensemble des attributions du Cse et est compétent pour négocier, conclure et réviser les conventions et accords d'entreprise ou d'établissement, à l'exception des accords qui sont soumis à des règles spécifiques de validité.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Globalement, les femmes salariées étant proportionnellement plus présentes dans les Pme/Tpe que les hommes, proportionnellement plus présents dans les grandes entreprises, certaines dispositions concernant la nouvelle Irp et les négociations dérogatoires vont davantage les affecter.

Exemples : calcul de l'effectif sur douze mois (et non plus sur douze mois au cours des trente-six derniers mois), «référendum» à l'initiative de l'employeur dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Formation syndicale

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total, par l'employeur, de sa rémunération.

Liste modifiée des salariés protégés

Bénéficie également de la protection contre le licenciement le salarié investi de l'un des mandats suivants :

- membre élu à la délégation du personnel au Cse ;
- représentant syndical au Cse ;
- représentant de proximité ;
- membre de la délégation du personnel du Cse interentreprises.

Bibliographie

- MICHEL MINÉ, *LE GRAND LIVRE DU DROIT DU TRAVAIL EN PRATIQUE*, 29^e ÉDITION - 2017/2018, ÉDITIONS EYROLLES.

AVIGNON/SCULPTURES L'AFRIQUE RÉVÉLÉE EN TROIS DIMENSIONS



CATHERINE-MARIE LALOUX

Depuis le 19 mai et jusqu'au 14 janvier prochain, Avignon accueille, sous le titre « Les Éclaireurs », la collection de sculptures de la Fondation Blachère, installée à Apt (84). Voilà des années que l'homme d'affaires et collectionneur Jean-Paul Blachère sillonne le continent africain pour bâtir un ensemble d'œuvres impressionnant : plus de 1 800 pièces à ce jour : peintures, sculptures, photographies, vidéos et installations. Des lieux patrimoniaux de la Cité des papes offrent un abri temporaire à 76 sculptures de trente artistes d'Afrique et de la diaspora. Il y a cinq femmes, dont Diagne Chanel, qui expose notamment *Une saison au Sud-Soudan* dans le cloître du Petit Palais. Devant le Palais des papes se dresse, les bras tendus vers le ciel, *La Prière universelle* (2002) du sénégalais Ndary Lo, dont on découvre ailleurs des silhouettes longilignes en fer à béton, tandis qu'au Musée lapidaire s'impose la présence de l'éléphant de bois, en taille réelle, du Sud-Africain Andries Botha. Dans le grand Tinel, au Palais des papes, sont montrées deux œuvres de Moustapha Dimé, artiste sénégalais de l'île de Gorée, jadis haut lieu maudit du commerce des esclaves. Si l'on ne peut tout citer d'un ensemble saisissant de force, on est en droit de faire un sort particulier à quatre œuvres du grand sculpteur Ousmane Sow (1935-2016), né et mort à Dakar, pilier de la collection Blachère. De lui, qu'on peut à juste titre voir comme le Rodin de l'Afrique noire, sont visibles, au musée Calvet, quatre pièces d'importance : *Le Lanceur zoulou* (1990-1991), *Le Guerrier debout* (2006), les *Scènes de mariage* (2006), *La Danseuse aux cheveux courts* (1985).

Antoine SARRAZIN

• RENSEIGNEMENTS : 04.32.74.32.74.

PARIS/THÉÂTRE DES NOCES D'ARGENT QUI TOURNENT MAL

Stuart Seide met en scène *La Danse de mort* du grand auteur dramatique suédois August Strindberg (1849-1912), dans la traduction de Terje Sinding. Au cœur d'une citadelle sur une île de garnison isolée, le capitaine d'artillerie Edgar et son épouse, Alice, ancienne comédienne, vont fêter leurs noces d'argent quand débarque Kurt, un vieil ami. De vieux griefs en jalousies réciproques, le trio s'avère vite infernal. Nietzsche voyait chez Strindberg « la haine mortelle des sexes ». Les interprètes sont : Jean Alibert, Pierre Baux, Karin Palmieri et Hélène Theunissen. La scénographie est due à Angeline Croissant et les costumes ont été conçus par Sophie Schaal. Pour Stuart Seide, ce « féroce jeu de massacre » tient lieu d'un « cheminement immobile vers la rédemption ».

- JUSQU'AU 29 OCTOBRE AU THÉÂTRE LA REINE BLANCHE,
2 BIS PASSAGE RUELLE, PARIS 18^e.
RESERVATION@REINEBLANCHE.COM

SORTIES FILMS

Petit Paysan

HUBERT CHARUEL (FRANCE)

Pierre, la trentaine, élève 26 vaches laitières, qu'il appelle par leur nom. Il n'a qu'elles. L'une est malade. C'est contagieux. Il l'abat en cachette, puis une autre, repoussant l'inéluctable qui doit être, au fond, la fin du peuple de la terre. Un beau film, tout en gravité, réalisé par un fils et petit-fils de paysans qui sait de quoi il parle.

Sept jours pas plus

HÉCTOR CABELLO REYES (FRANCE)

Un quincaillier célibataire et bourru (Benoît Poelvoorde), un Indien perdu (Pitobash Tripathy) qui va pourtant trouver refuge pour une semaine chez lui et une femme (Alexandra Lamy) dont le quincaillier refuse l'amour, tel est le personnel de ce film attachant, qui traite en sourdine, paradoxalement, d'un certain esprit de solidarité chez un misanthrope.

Le Prix du succès

TEDDY LUSSI-MODESTE (FRANCE)

Habile comédie de mœurs sur le succès. Brahim (Tahar Rahim) est un jeune comique arabe qui « marche » fort. Par malheur, il a un frère encombrant, Mourad (Roschdy Zem), qui fait office d'imprésario, de garde du corps, etc. Linda (Maiwenn), chérie de Brahim, l'exhorté à s'émanciper de cette tutelle dévorante... Bien sûr, même si le réalisateur s'en défend et prétend s'être inspiré de footballeurs, on pense en route au destin de Jamel Debbouze.

VIZILLE/RESTAURATION LE BUSTE DE DANTON EST À NOUVEAU EN BRONZE

Au registre des acquisitions et restaurations, le musée de la Révolution française, sis sur le domaine de Vizille (Isère), compte ce buste de Danton. Commandée par l'État à la fin de 1936, la fonte à cire perdue de ce buste impressionnant du bouillant révolutionnaire a été réalisée par le fondeur Busato-Strauss à partir d'un plâtre de Marcel Chauvenet-Delclos. Il ne faut pas oublier que le gouvernement du Front populaire revendiquait fièrement l'héritage de la Révolution française et préparait alors le cent-cinquantenaire de 1789. L'œuvre de Chauvenet-Delclos, né en Roussillon comme Aristide Maillol, et élève de Despiau – qui fut praticien dans l'atelier d'Auguste Rodin – s'inscrit résolument dans une solide tradition classique de la sculpture.

Stéphane HARCOURT

- MUSÉE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, PLACE DU CHÂTEAU, VIZILLE (38).
WWW.DOMAINE-VIZILLE.FR

Chauvenet-Delclos, *Danton* (1759-1794), bronze (1937), 64 x 45 x 36 cm, œuvre restaurée par Lionel Lefèvre.



DR/CNAP-MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION/YVES SCHENOT



Emma Pluyaut-Biwer et Thomas Lonchampt dans *Jardin secret*.

SARAN/JEUNE PUBLIC UN GARÇON DANS LE JARDIN

À Saran (Loiret), le théâtre de la Tête-Noire (scène conventionnée pour les écritures contemporaines), que dirige le metteur en scène Patrice Douchet, crée le 21 octobre *Jardin secret*, une pièce de Fabien Arca, lauréat en 2012 du Prix de la pièce de théâtre contemporain pour le jeune public. Seule dans la maison paternelle, Mina s'ennuie, jusqu'à ce qu'apparaisse dans le jardin Mayo, un garçon qui semble tombé du ciel. Ils se cherchent, se chamaillent ; premiers émois...

- LE 21 OCTOBRE À 17 HEURES AU THÉÂTRE DE LA TÊTE-NOIRE, 144, ANCIENNE ROUTE DE CHARTRES, SARAN (45). WWW.THEATRE-TETE-NOIRE.COM

ROND-POINT/DANSE UN GALA SIGNÉ JÉRÔME BEL

Le chorégraphe Jérôme Bel a mené un atelier avec des amateurs de la Seine-Saint-Denis. Dans sa dernière création, intitulée *Gala*, placée sous l'égide du Festival d'automne à Paris, il mèle 45 danseurs professionnels et amateurs. Dans cette danse, pas de corps semblables formatés. « *C'est parce que chacun d'entre eux est unique*, déclare-t-il, *qu'ils deviennent tout à coup égaux, dignes du même intérêt. Égaux par l'unicité, chacun devenant source de richesse, considérant que toute altérité est une source de richesse pour tous les autres.* » Il fait aussi référence à cette phrase de Samuel Beckett : « *Essayer encore. Rater encore. Rater mieux.* »

- DU 4 AU 15 OCTOBRE, 20 H 30, AU THÉÂTRE DU ROND-POINT, 2 BIS AVENUE FRANKLIN-ROOSEVELT, PARIS 8^e. WWW.THEATREDURONDPOINT.FR

MARSEILLE/ACTORAL RÉSOLUMENT CONTEMPORAIN

Fondé en 2001 par Hubert Colas, Actoral, festival des arts et des écritures contemporaines, propose de découvrir chaque automne à Marseille, à travers le travail d'une cinquantaine d'artistes, la richesse et la diversité des écritures d'aujourd'hui. Cela représente plus de 60 projets pour quelque 100 rendez-vous répartis sur 19 soirées. Sont également au programme des lectures d'œuvres par leurs auteurs, au nombre de sept, ainsi que cinq performances. Pour sa part, Hubert Colas a déjà, le 30 septembre et le 1^{er} octobre, mis en espace *Désordre*, un texte inédit qu'il vient d'écrire.

- ACTORAL SE DÉROULE DANS CINQ LIEUX À MARSEILLE. WWW.ACTORAL.ORG

PARIS/RÉTROSPECTIVE

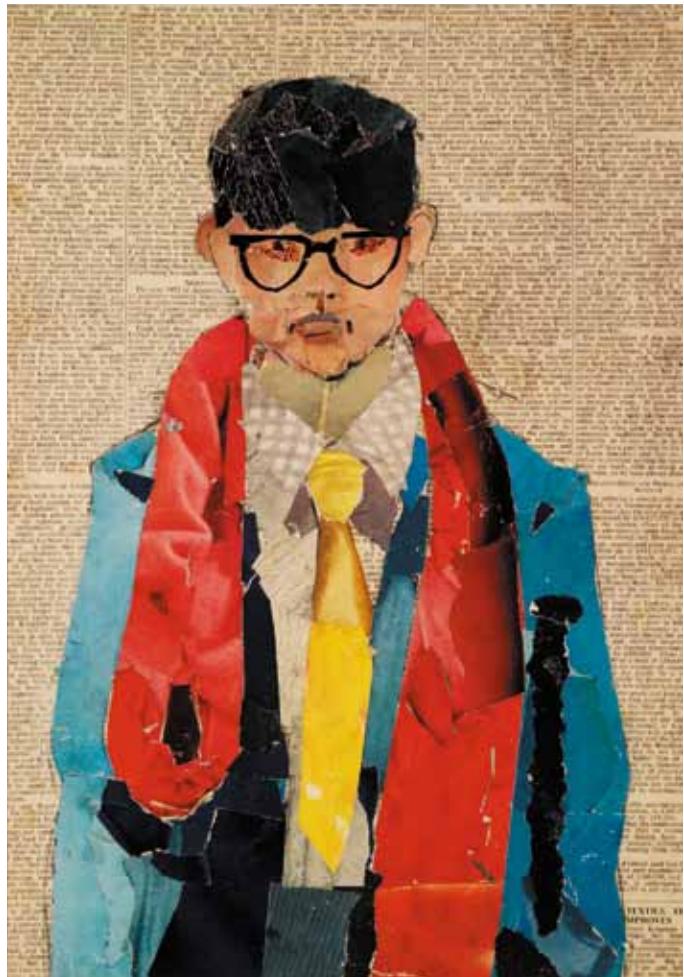
LA JOIE DE VIVRE ET DE PEINDRE DE DAVID HOCKNEY

AU CENTRE POMPIDOU⁽¹⁾, AVEC PLUS DE 160 PEINTURES, PHOTOGRAPHIES ET DESSINS, L'ŒUVRE DE L'ARTISTE BRITANNIQUE QUI N'A PAS FIGURÉ QUE DES PISCINES EST VISIBLE SOUS TOUS SES ASPECTS.

Après la Tate Britain de Londres et avant le Metropolitan Museum of Art de New York, Paris a la chance d'abriter un temps un ensemble considérable d'œuvres du peintre britannique vivant le plus populaire à l'échelle internationale. David Hockney a eu 80 ans le 9 juillet. Né en 1932 à Bradford, ville industrielle au ciel gris, dans l'ouest du Yorkshire, il a fait ses classes, de 1952 à 1963, successivement à la Bradford School of Art puis au College Royal of Art (Rca) de Londres où il bénéficie de l'enseignement, entre autres, de Francis Bacon, chez lequel il puisera l'audace d'exprimer clairement l'homosexualité sur la toile. «*L'instant, dira-t-il, où vous parvenez à aborder ce thème dans un tableau est un moment très émouvant. C'est un peu comme lorsque quelqu'un extériorise ses passions.*»

À cette époque, il découvre les expressionnistes abstraits américains et lit avec ferveur les œuvres du grand poète Walt Whitman (1819-1892), chantre de la nature et de l'amour entre hommes. Il peint *Doll Boy* (1960-1961) en référence au chanteur anglais Cliff Richard, alors joli comme un cœur, et réalise, en faveur de l'homosexualité, la série des *Love Paintings*. En 1961, il reçoit un choc durable lors de l'exposition « Picasso » à la Tate Gallery. De Picasso, il dit alors : «*Il pouvait maîtriser tous les styles, toutes les techniques. La leçon que j'en tire, c'est que l'on doit les utiliser tous. Pourquoi se cantonner à un seul petit domaine, et l'épuiser*

David Hockney,
Self Portrait,
(1954), collage sur
papier journal.
41,9 x 29,8 cm.



DAVID HOCKNEY. PHOTO : RICHARD SCHMIDT

en peignant dessus cinquante tableaux ?» Lors d'un premier séjour aux États-Unis, deux de ses gravures sont acquises par le Museum of Modern Art de New York.

De jeunes hommes nus au bord de piscines

La découverte de la Californie provoque en lui un choc durable. Tout là-bas l'enchanté, depuis la lumière jusqu'à l'existence libre, sensiblement artificielle et hédoniste qu'on peut y mener. En témoignent ces toiles devenues, au fil du temps, comme des drapeaux spécifiques de son art, avec de jeunes hommes nus au bord de piscines, celles-ci parfois

figurées sans présence humaine, comme autant de mystères aquatiques exposés sous le bleu du ciel. Ces œuvres, dont la réputation a fait depuis le tour du monde, apportent sans conteste un registre neuf dans le champ de la peinture figurative moderne. Il n'est pour s'en convaincre que de contempler, entre autres, *Man in Shower in Beverly Hills*, (« Homme prenant une douche à Beverly Hills »), en 1964 ; *Sunbather* (« Bain de soleil ») en 1966 ou *A Bigger Splash* (« Une gerbe d'eau encore plus grande »), en 1967, sans doute son œuvre la plus emblématique d'alors, qui fournit le titre d'un film de 1974 où on le voit peindre avec fureur

(1) Jusqu'au 23 octobre au Centre Pompidou, Galerie 1.



DAVID HOCKNEY/PHOTO : ART GALLERY OF NEW SOUTH WALES / ENN CARTER LEWIS

David Hockney, *Pool with Two Figures* (1972), acrylique sur toile, 213,5 x 305 cm.



DAVID HOCKNEY, COLLECTION JATE, LONDON

David Hockney, *A Bigger Splash* (1967), Acrylique sur toile, 242,5 x 244 cm.

« Pourquoi se cantonner à un seul petit domaine, et l'épuiser en peignant dessus cinquante tableaux ? »

des garçons entrant et sortant de l'eau, le tout constituant une sorte d'autoportrait passionnel cinématographié.

À partir de 1963, Hockney a enseigné aux États-Unis, dans les universités de l'Iowa, du Colorado et de la Californie. De fait, il n'a peint qu'une dizaine de piscines, mais cela a suffi à faire de lui, peut-être à son corps défendant, le parfait imagier et propagandiste d'une Californie où la franchise des mœurs le dispute à la douceur du climat. Pour en finir avec les piscines, il n'est que de citer *Portrait of an Artist (Pool with Two Figures)* – « Portrait d'un artiste (Piscine avec deux personnages) » – de 1972 où, dans un décor de collines, un homme habillé – le modèle est le sculpteur Peter Schlesinger, alors amant d'Hockney – scrute un nageur sous l'eau...

Fidèle en effet à l'idée, héritée de Picasso, de ne pas se cantonner « à un seul petit domaine », il peut, à la même période des piscines, changer son pinceau d'épaule, pour ainsi dire, en multipliant les inspirations, du style égyptien au pop art, de la renaissance italienne (l'école de Sienne surtout) à l'abstraction, dans des toiles insolites. C'est ainsi que naissent

Flight into Italy–Swiss Landscape (« Vol vers l'Italie – Paysage suisse ») en 1962 et *Rocky Mountains and Tired Indians* (« Montagnes Rocheuses et Indiens fatigués ») en 1965. Enfin, en 1963, *Portrait Surrounded by Artistic Devices* (« Portrait entouré de trucs artistiques »), exécuté à l'acrylique sur toile, représente son père, dûment reconnaissable – Hockney, par préférence, dessine et peint les siens, ascendants et proches – au milieu de cylindres, de cônes et de sphères, suivant en cela, sur un mode humoristique, la grande leçon de Cézanne.

Les thèmes de sa peinture, de ses gravures et de ses dessins sont donc généralement d'essence autobiographique. Ses père et mère sont souvent représentés, ses amis aussi. Il a d'abord cultivé une manière sciemment naïve et maladroite, avant de se mettre à peindre – dans la veine d'un réalisme simplifié suivant un dessin aux contours stricts – des natures mortes et des paysages. Ses doubles portraits de 1968 à 1971, entre autres *Christopher Isherwood and Don Bachardy* et *Mr. And Mrs. Clark and Percy* – ce dernier étant un chat blanc – et surtout *American Collectors (Fred & Marcia Weisman)* – « Collectionneurs américains ...

David Hockney,
Henry Geldzahler and Christopher Scott (1969),
huile sur toile
213,5 x 305 cm.



DAVID HOCKNEY/PHOTO : RICHARD SCHMIDT, COLLECTION BARNEY A. EBSWORTH

... (Fred et Marcia Weisman) –, où les personnages sont installés dans un décor théâtral aseptisé, constituent de brillantes réussites dans un esprit de sophistication ironique. « *C'est fascinant d'avoir en face de soi deux personnes au lieu d'une* », affirme Hockney, qui précise sa pensée en ces termes : « *Dans ces doubles portraits, très souvent les gens se cherchent, essayent d'attraper, de séduire l'autre. Cela m'intéresse de comprendre ce qui les unit, et très souvent, au moment où j'ai fini de les peindre, je découvre que ce couple n'existe pas, que ces gens ne sont pas vraiment ensemble.* »

De 1971 à 1974, Hockney, qui réside aux États-Unis de façon quasi permanente, se confronte à ce que l'influent critique d'art Clement Greenberg – c'est lui qui affirma, dès 1945, que Pollock était le peintre le plus puissant de sa génération – prône sous le nom de formalisme, qui consiste en un minimalisme systématiquement appliqué. Hockney, pour sa part, en interprète les grilles de lecture en peignant des façades géométriques d'immeubles modernes ou des gazons impeccables tondus, comme dans *Savings and Loan Building* (« Immeuble d'épargne et de prêt »), en 1967, et, la même année, *A Lawn Being Sprinkled* (« Une pelouse arrosée »). Au sein de ce qui semble être des épures d'architecte purement fonctionnelles, il plante à contrario l'efflores-

cence baroque de palmiers échevelés, tempérant ainsi le froid délire mathématique par l'indiscipline de la nature.

« L'abstraction disparaît quand on lit le titre »

La photographie est, pour Hockney, un outil de longue date. En 1971, il prend un cliché en vue plongeante sur le bord d'une piscine. Cela donne *Rubber Ring in a Swimming Pool* (« Bouée en caoutchouc flottant dans une piscine »). « *J'ai été tellement étonné par l'aspect de cette photographie qui me rappelait une toile abstraite de Max Ernst que j'ai pensé : "C'est merveilleux, je vais la peindre telle qu'elle est". Au premier coup d'œil, c'est un tableau abstrait, mais l'abstraction disparaît quand on lit le titre.* »

« Cela m'intéresse de comprendre ce qui les unit, et très souvent, au moment où j'ai fini de les peindre, je découvre que ce couple n'existe pas, que ces gens ne sont pas vraiment ensemble. »

Dans les années 1980, grâce à un appareil Polaroid, revisitant les codes du cubisme, il assemble des images multiples recomposant une figure ou un paysage. Il baptise « *Joiners* » ces morceaux de réalité polyfocale, rendus par petits carreaux à partir de modèles qui lui sont familiers, parents et amis. Voir, par exemple, *Billy + Audrey Wilder, Los Angeles*, avril 1982. Il s'agit de Billy Wilder, le fameux réalisateur de *Certains l'aiment chaud* et de son épouse.

Dans sa soif insatiable de renouvellement, David Hockney multiplie les photocollages et se livre à maintes expériences techniques, n'hésitant pas à user du fax et de la photocopieuse, sans jamais renoncer à la peinture proprement dite. Sa pratique du décor de théâtre et d'opéra a pu l'amener, de 1992 à 1996, à réaliser les 26 toiles de la série *Some Very New Paintings*, qu'il définit comme « *des paysages intérieurs dont les différentes touches, les textures, créent un espace dans lequel le spectateur peut évoluer* » – voir, à cet égard, *The Twenty-Sixth Painting*, si riche d'imagination formelle. Grand maître du paysage, du Grand Canyon à la douce campagne anglaise du Yorkshire, Hockney, ces derniers temps, repasse avec brio sur les traces de Matisse, dans un faste de couleurs lumineuses qui ne cessent de clamer sa joie de vivre. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI

CLAUDE DEBUSSY

Retour sur *L'Enfant prodigue*

Après un premier échec en 1883, Claude Debussy décroche le prix de Rome l'année suivante avec *L'Enfant prodigue*, cantate lyrique qui lui ouvre les portes de la villa Médicis, temple de l'académisme. Il a alors 21 ans. Drôle de choix pour celui qui, depuis ses premières années d'apprentissage, montre un esprit d'indépendance et une profonde réticence pour tout ce qui ressemble de près ou de loin à un conformisme musical. Très vite, il se dit «*écrasé*» dans cette «*prison*» où «*un accord dissonant provoquerait presque une révolution*». Vingt-quatre ans plus tard, Debussy reprendra pourtant cette œuvre de jeunesse pour en écrire une version orchestrale – l'originale est pour voix et piano. Plutôt rare en concert et au disque, *L'Enfant prodigue* n'a rien d'anecdotique dans la production de Debussy. Très sobre dans l'orchestration et nuancée dans les couleurs, la partition privilégie l'expression intime des personnages : Lia, la mère, Siméon, le père, Azaël, le fils, remarquablement interprétés par Karina Gauvin, Jean-François Lapointe et Roberto Alagna. Enregistré en 2016 à l'auditorium de Radio France, cet *Enfant* préfigure le langage symboliste de Debussy, et annonce son chef-d'œuvre lyrique, *Pelléas et Mélisande*. Pour compléter la réussite de ce programme, un autre bijou sur le thème de l'enfance, celui-là de Maurice Ravel : *L'Enfant et les sortilèges*.

• CLAUDE DEBUSSY, *L'ENFANT PRODIGUE*, PAR L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE RADIO FRANCE, DIR. MIKKO FRANCK, 2 CD ERATO, 19,99 EUROS.

ROBERT SCHUMANN

Au plus profond des rêves et du lointain

Né il y a cinquante ans à Weimar, valeur phare de la scène lyrique, le baryton Matthias Goerne est aussi l'un des meilleurs, peut-être même le meilleur interprète actuel dans le domaine très délicat du lied. Formé auprès du légendaire Dietrich Fischer-Dieskau, il en apporte une fois de plus la preuve avec ce disque Schumann, florilège des opus 25, 89 et 90, de Schumann. Écrits entre 1840 et 1852, années durant lesquelles le compositeur disait devoir «*créer tant qu'il fait jour*», ces cycles de mélodies expriment à la fois l'exaltation amoureuse éprouvée pour Clara Vieck qu'il a réussi à épouser malgré l'opposition farouche du père de celle-ci, mais aussi le mal qui le ronge de l'intérieur, entre troubles maniaque-dépressifs et schizophrénie, qui le conduiront à tenter de se noyer dans le Rhin, en 1954. La puissance d'évocation de Matthias Goerne, sa manière de contenir les effets, d'exprimer par le verbe et l'indicible, la tendresse ou l'aspiration à l'apaisement, font merveille dès les premières notes du bouleversant opus 90 – dont le très beau *Einsamkeit*, qui signifie «solitude» en français et donne son nom à l'album. Prochaine occasion d'écouter Matthias Goerne en France : le 15 décembre à la Philharmonie de Paris, où il interprétera Oreste dans l'opéra de Richard Strauss, *Elektra*.

• MATTHIAS GOERNE ET MARKUS HINTERHÄUSER (PIANO),
EINSAMKEIT. SCHUMANN LIEDER, 1 CD HARMONIA MUNDI, 22 EUROS.

bouteilles

Gigondas

Domaine du Gour de Chaulé

Compagnon idéal des chaleureuses cuisines d'hiver, le gigondas s'impose dans votre cave.

Au pied des dentelles de Montmirail, les vieilles vignes de grenache et de syrah produisent sur ce terroir rude et sec des vins puissants, robustes et charpentés, d'une grande capacité de garde.

Au domaine du Gour de Chaulé, Stéphanie Fumoso se distingue par une approche différente, privilégiant la finesse et la recherche d'une maturité optimale, sans excès. Le domaine est réparti sur 23 parcelles dont les diversités de terroirs et d'expositions contribuent à assurer toute la typicité de la cuvée tradition (15 euros). Stéphanie Fumoso est la troisième femme à la tête de ce beau domaine de 10 hectares exploité avec un souci constant de préserver l'environnement et la pérennité des sols.

Deux millésimes sont actuellement disponibles. Le 2014, déjà accessible après carafage, révèle une palette de fruits rouges et noirs sur une bouche ample et soyeuse. Le 2015, superbe millésime rond et gourmand, mérite toutefois votre patience. Le 2016, vendangé attentivement pendant trois semaines, a tout simplement obtenu un coup de cœur dans l'excelente *Revue du vin de France* qui l'a qualifié de «*magnifique*»... Je souscris.

L'accueil au domaine est disponible et sympathique, qualités que Stéphanie Fumoso investit aussi dans l'association Femmes Vignes Rhône. Depuis 2004, celle-ci s'attache à promouvoir le métier de vigneronne dans un environnement traditionnellement masculin, en privilégiant des valeurs de coopération plutôt que de compétition, pour une approche simple et conviviale du vin.

Georges SULIAC

Quartier Sainte-Anne,
84190 Gigondas.
Tél. 04.90.65.85.62

lire les polars

ENQUÊTES

Des âmes à nu

ÉLÉNA PIACENTINI CRÉE UNE NOUVELLE HÉROÏNE TRÈS CONVAINCANTE, OFFICIER DE POLICE À LILLE. QUANT À ARSÈNE LUPIN, TOMBÉ DANS LE DOMAINE PUBLIC, IL N'A PAS FINI DE COURIR L'AVENTURE!



L'été reste la période privilégiée pour un chroniqueur littéraire. Pas de sortie de livres en juillet-août, et la boîte aux lettres vide deux mois durant. Pourtant, l'objectif de combler son retard de lecture est une illusion. Le genre noir, thriller et policier génère de 2 000 à 3 000 titres chaque année ; même en lisant un roman par jour – un pari impossible quand la plupart des titres avoisinent les 400, 500 voire 600 pages – on resterait encore loin d'appréhender l'essentiel de la production.

L'évidence de ces dernières années reste la qualité littéraire qui marque désormais les littératures policières. Ceux qui ironisaient jadis sur la médiocrité du « roman de gare », voire annonçaient la fin du polar pour l'an 2000, ne doivent pas en croire leurs yeux. Dans ma chronique du mois d'avril, j'avais osé le titre « Les femmes, avenir du polar ». Je persiste et signe car nous sommes loin des années 1980 où, sur 40 auteurs invités dans un salon, il y avait une seule femme et où l'un des débats les plus irritants était « Y a-t-il une écriture féminine ? ». Les temps ont changé et les femmes sont nombreuses à avoir investi le genre. Mais le monde du polar n'est pas uniquement composé de romanciers. Il y a aussi des éditeurs, des attachés de presse, des critiques et, chaque fois qu'un changement s'opère dans ce domaine, on assiste à un jeu de chaises musicales du plus haut intérêt. Le dernier en date concerne le remplacement d'Aurélien Masson, qui dirigeait la Série noire, chez Gallimard, depuis 2005. Il avait pris la succession de Marcel Duhamel, Robert Soulat et Patrick Raynal. Le cinquième directeur est une directrice : Stéphanie Delestre a quitté Albin Michel où elle a laissé sa place à Caroline Ripoll, venue des éditions XO. Pour compléter ce tableau féminin, il faut noter l'arrivée au Seuil de Gwenaëlle Denoyers, chargée des polars français, le domaine étranger restant dévolu à Marie-Caroline Aubert.

Toujours dans l'édition, une nouvelle maison, Agullo, a vu le jour en 2016 et compte déjà une dizaine de titres à son catalogue, dont je parlerai le mois prochain. Mais si, d'ici là, vous croisez *188 mètres sous Berlin* de Magdalena Parys ou *La Pension de la via Saffi* de Valerio Varesi, n'hésitez pas à les acheter. Donner vie à un personnage, avec un nom, des qualités, des émotions, un passé fait de joies et de blessures, de réussites ou d'écueils, planter un décor, lui attribuer une famille,

un entourage bienveillant ou non, bref, le mettre en situation d'émouvoir et de happer le lecteur, c'est toujours un pari pour un écrivain. Éléna Piacentini le remporte brillamment avec *Comme de longs échos*, son nouvel opus dont le titre évoque *Les Fleurs du mal* de Baudelaire. Abandonnant son héros de prédilection, le commandant Leoni (la série se poursuit aux éditions Au-delà du raisonnable), elle lance une nouvelle héroïne, la capitaine Mathilde Séchéchal, de la Dipj de Lille, femme de caractère au passé difficile et dououreux. Celle-ci se trouve confrontée à la disparition d'un bébé dont le père alerte la police après avoir trouvé son épouse assassinée en rentrant chez lui. Malgré des interrogatoires serrés et des investigations approfondies, rien ne vient étayer de façon formelle les soupçons qui pèsent sur le père de l'enfant. Mais cette enquête, « comme de longs échos », en relancera une semblable, non résolue vingt ans auparavant. Elle sera la clé, le coup de pouce déterminant qui réglera définitivement les deux affaires criminelles. Cette histoire, basée sur un fait divers réel, permet à Éléna Piacentini de montrer l'étendue de son talent. Elle met les âmes à nu, celles des monstres du quotidien bien cachés dans les foyers, comme celles des êtres aimants et doués d'empathie. Avec force et délicatesse, et grâce à sa plume poétique, elle est de ces auteurs qui font mouche et piquent le lecteur droit au cœur. Réussite absolue et convaincante. La revue *Transfuge* a attribué à ce roman le prix 2017 du meilleur polar français.

Depuis quelques années le personnage d'Arsène Lupin est tombé dans le domaine public, ce qui permet à chacun de l'utiliser. Toutefois le talent est indispensable comme le prouvent Benoît Abtey et Pierre Deschotet qui cosignent une aventure de Lupin. Pour la jeunesse, Béatrice Nicodème a écrit *Arsène Lupin et le trésor du diable*. Dans cette affaire, la première pour notre « gentleman cambrioleur », il n'a pas encore 17 ans.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- ÉLÉNA PIACENTINI, *COMME DE LONGS ÉCHOS*, FLEUVE ÉDITIONS, 286 PAGES, 19,90 EUROS.
- BENOÎT ABTEY ET PIERRE DESCHOTET, *LES NOUVELLES AVENTURES D'ARSENE LUPIN: LES HERITIERS*, 10/18, 331 PAGES, 7,80 EUROS.
- BÉATRICE NICODÈME, *ARSÈNE LUPIN ET LE TRÉSOR DU DIABLE*, LIVRE DE POCHE JEUNESSE, 190 PAGES, 5,90 EUROS.

FABLES

Jeux de mains et jeux de dupes



FABULEUX
FABULISTE, JEAN
DE LA FONTAINE
EST À REDÉCOUVRIR
DANS UNE
BIOGRAPHIE
ÉPICÉE SIGNÉE
ÉRIK ORSENNA,
NATHALIE BAUER,
ELLE, NAVIGUE
AVEC ADRESSE
ENTRE POLAR
ANALYTIQUE
ET ROMAN
HISTORIQUE.

« Quoi de neuf? Molière! » disait Sacha Guitry. La phrase a fait florès et se décline désormais à l'envi: Quoi de neuf en cette rentrée littéraire? La Fontaine! pourrait-on avancer. Et, après tout, à la rentrée littéraire correspond aussi celle des classes. Dans *La Fontaine. Une école buissonnière*, l'académicien Érik Orsenna livre une biographie croustillante et décalée du fabuliste. Un livre à offrir seulement aux anciens élèves de France car la tradition voudrait que ce soit sa charge de maître des eaux et forêts qui ait nourri son inspiration. La vérité est bien sûr ailleurs et sans doute davantage sous les robes des femmes qu'il ne cessa de fréquenter et dans les sous-bois qu'il aimait arpenter.

La Fontaine commença sa carrière de fabuliste à 40 ans passés. Érik Orsenna s'intéresse donc surtout à ses premières années, celles où il écrivait des contes très lestes qui faisaient le bonheur des dames de la cour. Ses Nouvelles tirées de Boccace et de l'Arioste lui ont ouvert autant de portes de salons et de chambres à couper le souffle que, plus tard, la publication de ses fables...

Orsenna n'a pas la prétention d'être exhaustif. Sa biographie de La Fontaine ressemble aux contes de l'auteur qu'il vénère: légèreté et humour nourrissent son récit, faisant fi de la morale pour suivre les méandres de la vie d'un auteur epicurien et casanier qui se piquait de plaisir plus que de vertu. Comme La Fontaine, Orsenna pille avec respect des auteurs, en cite d'autres, détourne des citations pour offrir un texte court, piquant: « *Comme aimait le répéter feu le président Mao, dans l'un de ses accès de sagesse qui le font grandement regretter de nos jours, "il faut marcher sur ses deux jambes". C'est la raison pour laquelle on peut considérer le bon sens de notre La Fontaine comme l'avant-garde du maoïsme. Lui aussi considérait que deux valent mieux qu'un.* »

Ce faisant, Orsenna rétablit deux vérités négligées. D'abord, La Fontaine est un fabuleux conteur avant d'être un fabuliste merveilleux. Ensuite, il retravaille tellement ses vers qu'il réussit à faire croire que tout lui est facile. Cela ressemble à une fable: le besogneux qui se voulait faire passer pour un paresseux... Au bout de cette « promenade biographique », Orsenna arrive à ses fins: que les contes oubliés de La Fontaine soient lus comme une chanson douce...

Parmi les 581 livres de cette rentrée littéraire, lequel choisir? Quelques valeurs sûres ou

médiaques bien entendu, puis la première liste du Goncourt pourront guider nos choix. Commençons par un roman qui ne fera pas forcément grand bruit dans cette bousculade littéraire annuelle: *Les Complicités involontaires* de Nathalie Bauer, l'auteure remarquée des *Indomptées*. La narratrice est une psychanalyste qui déroge à la règle d'or du métier: ne pas analyser une personne de son entourage. Elle accepte donc, par curiosité, une ancienne amie de lycée qui semble ne pas l'avoir reconnue. En faisant un pas de côté déontologique, la narratrice va entrer dans un monde inconnu: celui de la duplicité et celui de vérités qui ne sont plus bonnes à se dire sur sa propre vie. « *Cette absence de reconnaissance, dont j'avais cru bon de faire une arme, se retournait maintenant contre moi: elle me prouvait sans aucun doute possible que je m'étais éloignée de ma propre personne, telle une naufragée emportée par le courant. Une naufragée, voilà donc ce que j'étais devenue au fil des ans?* »

Le récit oscille entre polar analytique et roman historique. D'un côté, Zoé, l'analysée, une femme d'origine juive qui porte en elle, sur elle, le poids des secrets d'une famille victime de déportation pendant la guerre. Fantasque et instable, elle veut percer les mystères qui firent de sa vie un échec en envoyant régulièrement à sa psychanalyste le résultat de son enquête sur son roman familial.

De l'autre, la narratrice, poussée malgré elle vers une remise en question de sa vie personnelle et professionnelle en racontant sa jeunesse, puis en relisant sa vie de couple et enfin en s'interrogeant sur ses choix professionnels. *Les Complicités involontaires* est le récit intrigant d'un jeu de dupes, le seul possible pour accéder à des vérités dévoilées, d'une succession de manipulations pour toucher à un peu de sincérité. Une sorte de roman initiatique sur les secrets de la psyché. « *Les choses devraient appartenir à ceux qui les désirent le plus* », écrivait Dashiell Hammett. Sa propre part de mensonge fait partie de ces choses qu'il nous appartient de désirer découvrir... ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- ÉRIK ORSENNA, *LA FONTAINE. UNE ÉCOLE BUISSONNIÈRE*, STOCK, 206 PAGES, 17 EUROS.
- NATHALIE BAUER, *LES COMPLICITÉS INVOLONTAIRES*, PHILIPPE REY, 285 PAGES, 17 EUROS.

TUC

« Pas de Brexit pour les droits »

APRÈS AVOIR MENÉ BATAILLE POUR LE MAINTIEN DU ROYAUME-UNI DANS L'UNION EUROPÉENNE, LE TRADES UNION CONGRESS (TUC), LA PRINCIPALE CONFÉDÉRATION SYNDICALE BRITANNIQUE, ENTAME UNE TOURNÉE EUROPÉENNE. INTERVIEW D'ELENA CRASTA, RESPONSABLE DU BUREAU EUROPÉEN DE L'ORGANISATION À BRUXELLES.

NEIL HALL / MAXPPP

– Options : Dans quel contexte économique et social les négociations pour la sortie de Royaume-Uni de l'Union européenne se déroulent-elles ? Quelles priorités le Tuc s'est-il fixées sur ce dossier ?

– Elena Crasta : Deux questions nous préoccupent. La première, c'est le contexte économique dans lequel elles vont se dérouler. Le taux de croissance au Royaume-Uni a été, au premier trimestre 2017, l'un des plus bas enregistrés par les pays du G7 sur la même période : 0,2 %, alors que l'économie britannique affichait fin 2016 un taux de croissance trois fois plus important, le plus haut de la zone. Qu'en sera-t-il demain lorsque nous perdrons l'accès au marché européen, lorsque la libre circulation des produits sera entravée par l'établissement de barrières douanières ? Quatre millions d'emplois au Royaume-Uni dépendent du commerce avec le reste de l'Europe. Les conditions de la croissance au Royaume-Uni sont, pour nous, une priorité dans les discussions à venir. La deuxième est l'avenir des droits et des protections assurés aux salariés. Ces droits, chez nous, dérivent pour l'essentiel du droit européen. Si nous devions demain perdre

cette référence qui a fortement contribué à améliorer les conditions de travail et d'emploi des travailleurs britanniques au cours des vingt dernières années, la situation pourrait bien devenir catastrophique.

– À quels droits pensez-vous particulièrement ?

– Tout particulièrement à celui issu de la transposition de la directive européenne sur le temps de travail, qui a assuré un droit minimal de 20 jours de congés payés par an à tous les travailleurs britanniques alors que, jusqu'en 1997, il ne leur en était garanti que cinq. Autres droits issus des directives européennes auxquels nous tenons tout particulièrement : le droit à l'information et à la consultation des élus des comités d'entreprise et celui, pour les représentants du personnel, à disposer d'une période de consultation minimale de trente jours avant un licenciement collectif.

– Le Code du travail britannique ne suffit pas à maintenir ces dispositions ?

– Nous n'avons pas de Code du travail en Grande-Bretagne. Notre système social

est fondé sur les conventions collectives. Un modèle qui pouvait jouer un rôle protecteur quand les syndicats étaient puissants, mais qui s'avère extrêmement précaire quand ils n'ont plus la force de conquérir, voire tout simplement de défendre les droits existants.

– Un avertissement aux salariés français ?

– Mon propos est simple. Au Royaume-Uni, c'est l'Europe qui nous a permis de refonder un socle de droits accessibles à tous. Ce que la France pourrait vivre avec la réforme du Code du travail voulue par votre nouveau gouvernement s'apparente à ce que nous avons vécu il y a trente ans au Royaume-Uni. Avec une différence essentielle cependant : jusqu'à preuve du contraire, la France est dans l'Union européenne. Elle ne pourra donc pas aller en deçà des droits reconnus en Europe. Après le Brexit, nous, nous le risquons. Lors de la campagne sur le maintien ou non du pays dans l'Union européenne, le Tuc n'a pas contesté la nécessité du pays à disposer de sa souveraineté. Mais nous avons insisté sur le fait que, sans protection internationale, les travailleurs ne dépendaient plus que des intentions des



gouvernements en place. Dans un pays où la logique libérale triomphe, tout peut arriver. La directive sur le temps de travail a été expressément désignée, lors de la campagne, comme devant être dépassée, celle aussi sur le travail temporaire assurant l'égalité de traitement entre salariés en poste et salariés intérimaires.

– Le gouvernement a proposé de transformer le droit européen en droit national. C'est déjà là une protection ?

– Effectivement, mais pour combien de temps ? Si le projet de loi ne prévoit aucune clause de non-régression, le Parlement pourra toujours détricoter les garanties existantes. Il le pourra si le gouvernement lui en laisse le droit, car il s'est accordé la possibilité de légiférer par décret... Et dire que les promoteurs du Brexit assuraient qu'en quittant l'Union européenne, les citoyens britanniques retrouveraient droit de cité. Or, on dénie à leurs élus la possibilité de légiférer. Quelle hypocrisie ! Par ailleurs, si nous transposons le droit européen en droit national, nous le faisons sur la base des directives actuelles. Qu'en sera-t-il si des améliorations sont négociées ?

« Le Tuc n'a pas contesté la nécessité du pays à disposer de sa souveraineté. Mais nous avons insisté sur le fait que, sans protection internationale, les travailleurs ne dépendaient plus que des intentions des gouvernements en place. »

– Que demandez-vous ?

– Que le traité de relation commerciale qui sera conclu entre l'Europe et le Royaume-Uni impose à notre pays, sous peine de perdre accès au marché unique, de s'aligner sur les standards fiscaux, sociaux et environnementaux européens. Il en va du devenir du modèle social européen.

– Vous espérez, dans ce combat, le soutien du mouvement syndical européen. En quoi le modèle social en général, et les salariés européens en particulier, peuvent-ils être impactés par le Brexit ?

– Un groupe de chercheurs britanniques spécialisé sur les questions du travail s'est penché sur les conséquences que pourrait avoir le Brexit en Europe si des mesures ne sont pas prises pour éviter que le Royaume-Uni ne s'engage dans une course au moins-disant. Leurs conclusions sont simples : non seulement ce scénario aura des conséquences sur les droits nationaux des travailleurs britanniques. Mais, plus largement, il augmentera la pression exercée par les multinationales pour une déréglementation des droits du travail dans les pays de l'Union. Si aucune contrainte sociale n'est posée, les entreprises chercheront tout naturellement à récupérer le manque à gagner causé par les nouveaux tarifs douaniers entre le Royaume-Uni et le continent. La Commission européenne a dressé une liste des droits que le Royaume-Uni doit maintenir pour les citoyens de l'Union résidant sur son territoire : droit à la santé; droit à l'éducation; droit de résidence. Et ceux-ci ne seraient pas couverts ...

... par le droit du travail reconnu sur le continent? Imposer que tous les droits reconnus aux Européens en Europe leur soient aussi au Royaume-Uni constituerait un formidable garde-fou. Cela rendrait impossible la dégradation des conditions de travail en Grande-Bretagne et partout ailleurs sur le continent. Comment un salarié anglais pourrait-il accepter de ne pas disposer du même nombre de jours de congés que son collègue français qui travaille dans le même bureau que lui?

— Cette revendication est-elle comprise par vos homologues européens?

— Nous faisons tout pour qu'il en soit ainsi. La Confédération européenne des syndicats soutient notre revendication. Nous multiplions les contacts avec toutes ses organisations pour qu'elles nous aident à faire pression sur les négociations, pour que soient inclus les droits sociaux européens dans tous les accords à venir. Les salariés européens doivent nous aider. Ils doivent comprendre qu'une telle disposition est la condition indispensable pour éviter la concurrence de tous contre tous. L'Europe a perdu beaucoup de temps et commis beaucoup d'erreurs. Elle s'est ouverte aux anciens pays de l'Est sans s'être dotée d'une réglementation sociale susceptible de protéger les travailleurs d'une dégradation de leurs conditions de travail. On s'étonne que les salariés soient tentés par le repli sur soi alors que l'on parle seulement aujourd'hui de réviser la directive sur le travail détaché... La montée des nationalismes, du racisme et de la xénophobie s'alimente de la schizophrénie de ces dirigeants qui n'ont cessé de développer des politiques qui entament les conditions d'emploi et de travail de millions de personnes sur le continent. Le vote des citoyens britanniques en faveur du Brexit puise sa source dans l'explosion de la précarité. En Grande-Bretagne, le sous-emploi est massif. Un million de travailleurs sont employés en contrat «zéro heures», c'est-à-dire sans aucune visibilité, aussi bien en matière de salaire que de temps de travail. On peut regretter le choix fait par le Royaume-Uni de quitter l'Europe. Et nous le regrettons. Le gouvernement a cessé de financer les bourses d'études pour les jeunes Britanniques qui veulent faire une formation d'infirmier... alors que le système de santé du Royaume-Uni dépend, pour fonctionner, du recrutement d'infirmiers étrangers. Les libéraux jouent avec le feu. Ce n'est pas aux salariés d'en payer les frais.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



STEPHEN CHUNG / MAXPPP

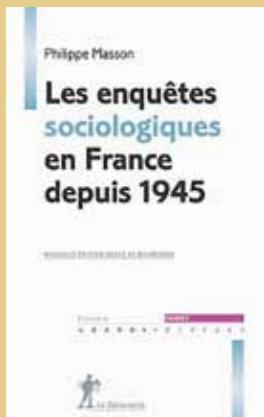
Vers un socle de droits sociaux ?

LE 17 NOVEMBRE, LE SOMMET EUROPÉEN DE GÖTEBORG EN DISCUTERA. AVEC LA CES, LA CGT APPELLE À SE MOBILISER POUR QUE CET OUTIL DONNE UN AVENIR À L'EUROPE SOCIALE.

Donner un nouveau souffle à l'Europe ? La question s'impose. Les réponses, elles, varient. Certains voudraient renforcer l'orientation libérale de l'Union, d'autres la refonder sur des bases à géométrie variables dans lesquelles les politiques économiques, sociales, fiscales et industrielles seraient fonction de ce que chaque pays aurait décidé. Il y en a qui militent encore pour recentrer l'Europe des 27 sur celle du marché unique. Le mouvement syndical, pour sa part, affirme plus que jamais sa position : l'Europe sera sociale ou ne sera pas. Pour éviter le dumping social mettant en concurrence les salariés du nord et du sud, ceux de l'est et de l'ouest, elle doit renforcer les coopérations et les droits sociaux. En ce sens, l'initiative de la Commission européenne de définir un projet de « socle des droits sociaux » peut être perçue comme une avancée.

Reste un problème, essentiel : ce document qui doit être présenté le 17 novembre, lors du Sommet de Göteborg, aux chefs d'États et de gouvernements, n'impose rien. En juin, la Confédération européenne des syndicats a appelé tous ses membres à se mobiliser pour exiger de leurs gouvernements qu'ils engagent d'urgence l'Europe sur la voie d'un véritable progrès social en donnant à ce socle de droits un caractère contraignant. En en précisant les termes, rapporte Frédéric Imbrecht : l'avenir de l'Europe doit passer par des investissements pour une croissance durable et la création d'emplois et de services publics de qualité. Il doit rimer avec progression salariale, lutte contre le moins-disant, négociation collective renforcée et « conditions migratoires équitables ». Une campagne que la Cgt appelle ses organisations à rejoindre. M.H.

SOMME LA SOCIO, QUELLE HISTOIRE !



La sociologie n'est pas qu'une suite de théories d'auteurs plus ou moins consacrés. Elle ne se réduit pas non plus à des savoirs parcellaires sur des objets particuliers dans des domaines de plus en plus spécialisés. Elle repose avant tout sur un ensemble de recherches empiriques réalisées à partir de méthodes variées. Ce sont ces enquêtes qui contribuent à l'évolution de cette discipline. Elles élaborent progressivement le savoir sociologique par les questions qu'elles posent sur la société dans laquelle nous vivons.

Nous ne disposions pas, jusqu'à présent, d'une historiographie de la recherche sociologique. Cet ouvrage vient combler cette lacune. Construit autour de neuf enquêtes empiriques publiées depuis 1945, devenues des classiques, l'ouvrage retrace l'histoire de la sociologie française en évoquant aussi de nombreuses autres enquêtes. Écrit dans un langage clair et accessible, l'ouvrage invite à entrer dans l'atelier du sociologue. Il s'inscrit ainsi dans la lignée du classique de 1963 de Peter L. Berger, *Invitation à la sociologie*, publié en français en 2014 dans la même collection, et dont il pourrait être le « pendant » empirique.

Philippe Masson, *LES ENQUÊTES SOCIOLOGIQUES EN FRANCE DEPUIS 1945*, LA DÉCOUVERTE, 2017, 288 PAGES, 17 EUROS.

PRODUCTION L'ACCIDENT HUMAIN...

Que fait-on devant un clou qui dépasse ? On lui tape dessus. C'est aussi ce que l'on fait à un individu pour le faire rentrer dans le rang. Cette image, très populaire au Japon, est le symbole de la société apparemment lisse de ce pays. C'est cette face cachée du Japon moderne que nous révèle ce livre, récit d'une expérience hors du commun. André L'Hénoret, prêtre-ouvrier, a séjourné pendant vingt ans au Japon et a travaillé dans une petite entreprise de sous-traitance de Tokyo. Grâce à sa parfaite connaissance de la langue japonaise et à sa volonté de partager la condition ouvrière sans bénéficier d'aucun privilège, il s'est intégré parmi les plus exploités, contraints, pour survivre, de travailler souvent la nuit, les jours fériés, dans l'insécurité, pour contribuer au « miracle japonais ».

André L'Hénoret, *LE CLOU QUI DÉPASSE. RÉCIT DU JAPON D'EN BAS*, LA DÉCOUVERTE, 1997, 196 PAGES, 7,50 EUROS.

PUZZLE HUMANITÉ, DEVENIRS PLURIELS

De l'émergence d'*Homo sapiens* à nos jours, cette brève histoire de l'humanité est délibérément tournée vers l'intelligence du monde tel qu'il se recompose sous nos yeux. Or, c'est dans les profondeurs les moins conscientes de la vie sociale, celles auxquelles Emmanuel Todd a consacré sa vie de chercheur, que gît l'explication de ce qui nous apparaît aujourd'hui comme le grand désordre du monde. Il s'agit de saisir la dynamique de longue durée des systèmes familiaux, l'articulation de ces systèmes avec la religion et l'idéologie, d'explorer les ruptures induites par le progrès éducatif si l'on veut comprendre l'effet de divergence qui affecte les nations avancées : le paradoxe d'un *Homo americanus* simultanément innovateur et archaïque, le phénomène Trump, le manque de réalisme des volontés de puissance allemande et chinoise, l'efficacité russe, la renonciation japonaise, les récentes métamorphoses de l'Europe et le Brexit. Un retour magistral sur l'Histoire de l'humanité. Une introduction à son avenir ?

Emmanuel Todd, *OÙ EN SOMMES-NOUS ? UNE ESQUISSE DE L'HISTOIRE HUMAINE*, SEUIL, 2017, 496 PAGES, 25 EUROS.



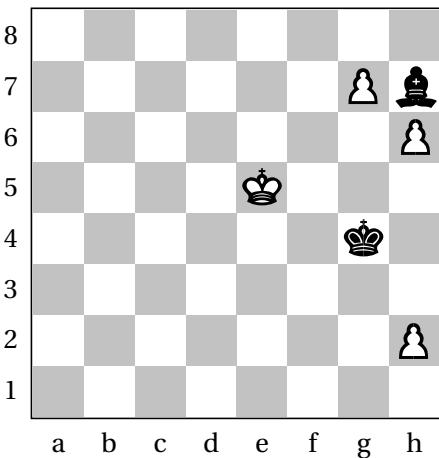
MONDE TECTONIQUE DES FRACTURES

Depuis plusieurs années, et singulièrement depuis la crise financière de 2008, les inégalités sont redevenues un thème d'actualité. Des best-sellers internationaux se consacrent à cette question trop longtemps négligée. Des Ong publient des chiffres alarmistes qui illustrent le fossé croissant entre les pauvres – toujours plus nombreux et vulnérables – et les ultra-riches – qui ne savent plus comment dépenser leurs gigantesques fortunes. D'Athènes à Caracas, de Madrid à New York, de Hong Kong à Ouagadougou, les mouvements populaires qui placent la lutte contre les inégalités au cœur de leur programme se multiplient et prennent de l'ampleur. Mais, derrière les slogans, comment appréhender et mesurer précisément ces inégalités qui pèsent de plus en plus sur l'agenda international ? Politiques, économiques, sociales, raciales, culturelles ou sexuelles : comment s'enchevêtrent les différentes facettes des inégalités ? Pourquoi les institutions internationales, elles-mêmes très inégalitaires, échouent presque toujours à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés en matière de « développement » ? Pourquoi l'accès à l'alimentation, au logement, à l'éducation ou à la santé reste-t-il à ce point inégalitaire ? L'injustice ressentie par de nombreuses populations favorise-t-elle les conflits et la violence politique ?

Bertrand Badie, Dominique Vidal, *UN MONDE D'INÉGALITÉS. L'ÉTAT DU MONDE 2016*, LA DÉCOUVERTE, 2017, 342 PAGES, 11,50 EUROS.

Tactique

Étude de S. Tarrasch, 1921. Les blancs jouent et gagnent.



milliardaire avait déclenché un immense scandale en expliquant que des membres du Ku Klux Klan s'étaient réunis un jour autour d'une table. Leur objectif était : comment faire très mal à la communauté noire américaine ? Comment détruire leurs existences ? Ainsi, selon lui, serait né le système d'éducation publique des États-Unis ! Rex Sinquefield donne beaucoup d'argent aux enfants les plus défavorisés du Missouri. Amateur du jeu d'échecs, il a également créé une structure d'éducation via le jeu en 2007. Au fil du temps, son projet a grandi et, depuis une poignée d'années, il organise le Championnat des États-Unis, qui est parmi les plus forts tournois du monde. C'est la 5^e édition du « Sinquefield » que le Français Maxime Vachier-Lagrave remporte à Saint-Louis. Il totalise trois victoires et six nuls, soit 6/9 points. Ce résultat lui permet de terminer seul devant Carlsen et Anand, tous deux à 5,5 points. Sa performance lors des neuf rondes de la compétition dépasse 2910 points Elo ! Après ce tournoi, le n°1 français occupait la deuxième place mondiale derrière Magnus Carlsen.

Maxime Vachier-Lagrave (2791)-Ian Nepomniachtchi (2742)

Coupe Sinquefield, (9^e ronde), Saint-Louis (Missouri), 2017. Défense sicilienne.

1.e4 c5 2.Cf3 d6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Cc3 a6 6.Fe2 e5 7.Cf3 Fe7 8.Fg5 Cbd7 9.a4 0-0 10.Cd2 Cc5 11.Fxf6 Fxf6 12.Cc4 Fe7 13.a5 (13.0-0 Fe6 14.a5 Tc8 15.Cb6 Tc6 16.b4 Cd7 17.Cbd5 Fg5 fut joué peu avant à Leuven en Belgique entre M. Carlsen et I. Nepomniachtchi.) 13...Tb8 14.Cb6 (les blancs vont batailler pour la case d5.) **14...Cd7 15.Ccd5 Cxb6 16.Cxb6 Fe6 17.Fc4 Dc7 18.Dd3 Fd8 19.c3 Dc6 20.Fd5 De8** (après : 20...Dc7 21.0-0 De7 22.Cc4 avec un bon avantage blancs.) **21.Fxe6 Dxe6** (21...fxe6 pour contrôler la case d5 est impossible à cause de : 22.Dxd6 les noirs perdent un pion et leur structure est très mauvaise.) **22.Cd5** (et voilà, le cavalier blanc est rayonnant en d5.) **22...f5 23.0-0 Tc8 24.Tfd1 fxe4 25.Dxe4 Df5 26.De2 Rh8 27.c4 Fh4 28.g3 Fg5 29.Ta3** (une autre façon de doubler sur la colonne d.) **29...Tce8 30.h4 Fd8 31.b4 Dg6 32.h5 Df5 33.Ce3 De6 34.Tad3** (l'un des graves problèmes pour les noirs est l'extrême passivité de leur fou.) **34...Fe7 35.Cd5 Fd8 36.Tf3 Txf3 37.Dxf3 Rg8 38.Rg2** (les blancs ont tout leur temps.) **38...e4 39.De2 De5 40.Ce3 Fg5 41.Td5 Df6 42.Cf5** (le cavalier trouve une autre case excellente et cette fois, le pion d6 est attaqué) **42...e5**

et cette fois, le pion du est attaqué.) 42...
Te6 (**VOIR DIAGRAMME**) **43.c5!?** (une autre voie était : 43.Dd1 e3 44.fxe3 Db2+ 45.Rh3++) **43...dxc5** **44.Dc4!** (l'idée de c5, la dame cloue la tour noire.) **44...Df7** (très mauvais est : 44...cbx4?? 45.Dc8+ Rf7 46.Td7++) **45.Txc5 h6** **46.Tc8+ Rh7** **47.g4** (soutient le magnifique cavalier.) **47...Te7** **48.Dd4 Te6** **49.Dd5 g6** (49...Te7? 50.Cxe7+.. Et sur : 49...Tf6? 50.Dd8++) **50.hxg6+ Rxg6** **51.Tf8!** (le plus simple pour l'emporter) **51...Dxf8** **52.Dxe6+** (le grand maître russe abandonne avant : 52...Ff6 53.Dxe4+) **1-0**

La meilleure performance française de tous les temps

«Si vous pouvez gagner à Saint-Louis, vous pouvez gagner n'importe où!» aurait dit Garry Kasparov.

Rex Sinquefield est un puissant financier nord-américain qui exerce également une certaine influence politique dans l'État du Missouri. Il est l'un des cofondateurs d'un fonds d'investissement dont le montant était supérieur à 310 milliards de dollars à la fin de 2013. Depuis des décennies, il critique vivement le système éducatif et scolaire des États-Unis. Dans une conférence donnée dans une université du Missouri, le

scandale en expliquant que des membres tour d'une table. Leur objectif était : comment américaine ? Comment détruire leurs existantes l'éducation publique des États-Unis ! Rex enfant les plus défavorisés du Missouri. Il est une structure d'éducation via le jeu en depuis une poignée d'années, il organise les plus forts tournois du monde. C'est alors Maxime Vachier-Lagrave remporte à 10,5, soit 6/9 points. Ce résultat lui permet de deux à 5,5 points. Sa performance lors de 2910 points Elo ! Après ce tournoi, le n°1 mondial derrière Magnus Carlsen.

mots croisés

HORizontalelement

- 1.** Armés du phallus. – **2.** Débitent une tartine indigeste. – **3.** Apparence. Ruban de Néfertiti. – **4.** Étanche après la plongée. Parfois devant devant. – **5.** Pour les nuls en maths. – **6.** A précédé l'UE. Au service de Sa Majesté (deux mots). – **7.** Le bar à thym, c'est son truc. – **8.** Grand trouble. Calife. – **9.** Pour des peintures renforcées. – **10.** La profession de la mère Tatin?

VERTICALEMENT

- I.** Cochon sauvage. – **II.** Ottoman discriminé. Héraclès s'y livra à un zoocide (inv.). – **III.** Feront monter le niveau de moutarde. – **IV.** Premier cours de France. Note. Pigea. – **V.** Patron sans cœur. Déplacés dans le mauvais sens. Précieuse conjonction. – **VI.** Vivrait sans le savoir. – **VII.** Matériel informatique désuet. – **VIII.** Vieux loup queue en l'air. Arbre sans sève. – **IX.** Dans. Conjonction. Devant les lettres. – **X.** Érotisme de cabaret.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizonalelement: 1. Phänotypen - 2. Häranelemente - 3. Art. NNL - 4. Cäsisson. - 5. Tierec. - 6. Cee. - 7. Hersteller - 8. Emodi. All. - 9. Rennläufes. - 10. Entarteneuse.

Verticalelement: I. Phasenachreie. - II. Raia. - III. Internationale. - IV. A. S. Bina. - V. Ph. Seeti (Ges). - VI. Internationale. - VII. Ülin. - VIII. Ueli (Leu). - IX. En. Et. Es. - X. Strip-Release.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

R86f (il est important de contrôler la case 87, sur : 1.Ré6; Rh5 2.Rf7 Rxh6=) **1...Rh5** 2.g3!! Fxg3 Rg7 (le Fou ne peut finir si 3...Fc4? 4.h7+ - et le Pion va à dame!) 3... ne pas se précipiter avec le coup évident : 4.h4+ car après : 4...Rh5 5.Rxg8 Rxh6= la partie est nulle!, **4...Rh5** (sur : 4...Rh4? Zugzwang!) Le fait de dévoiler l'ouverture permettre. Par exemple : 5...Rxh4 6.Rxg8 g8

Militants - Adhérents

- entre -

vous

- et -

nous

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

Le soleil éclaire maintenant le jour et la nuit

Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.

Premier acteur du solaire en France, ENGIE développe des solutions plus respectueuses de l'environnement pour favoriser **la transition énergétique**.

engie.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !